

LISTES DES ABRÉVIATIONS

BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs / Animatrices
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant
MIO	Modèles internes opérants
OG	Observation générale
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
TRAM	Tourism Research and Marketing

TABLE DES MATIÈRES

1- INTRODUCTION	7
2- CADRE LÉGAL	9
2.1 LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT.....	9
2.1.1 <i>Le droit à la santé</i>	9
2.1.2 <i>Le droit d'être entendu</i>	10
2.1.3 <i>Le droit à la protection de la vie privée</i>	11
2.2 LES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA PROTECTION DE REMPLACEMENT POUR LES ENFANTS	11
3- CADRE THÉORIQUE	13
3.1 L'INSTITUTIONNALISATION DES ENFANTS	13
3.2 L'ATTACHEMENT DES ENFANTS EN INSTITUTIONS.....	16
3.3 LE VOLONTOURISME.....	20
3.3.1 <i>Définition</i>	20
3.3.2 <i>La situation actuelle</i>	21
3.3.3 <i>Le volontourisme en institution</i>	22
3.3.4 <i>Les motivations des volontaires</i>	23
3.3.5 <i>Les risques du volontourisme</i>	24
4- QUESTIONS DE RECHERCHE ET HYPOTHESES	26
5- MÉTHODOLOGIE	28
5.1 ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE	28
5.2 OUTILS ET MÉTHODE DE LA RECHERCHE.....	29
5.2.1 <i>Le questionnaire en ligne</i>	30
5.2.2 <i>Les entretiens semi-directifs</i>	31
6- RÉSULTATS	33
6.1 RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE	33
6.2 RÉSULTATS DES ENTRETIENS	43
6.2.1 <i>Le droit à la santé</i>	44
6.2.2 <i>Le droit d'être entendu</i>	53
6.2.3 <i>Le droit à la protection de la vie privée</i>	54
6.2.4 <i>Les résultats supplémentaires</i>	55
7- DISCUSSION	58
7.1 ANALYSE DES RESULTATS	58
7.1.1 <i>Le droit à la santé</i>	58
7.1.2 <i>Le droit d'être entendu</i>	61
7.1.3 <i>Le droit à la protection de la vie privée</i>	62
7.1.4 <i>Les résultats supplémentaires</i>	63
7.2 RECOMMANDATIONS	65
7.3 LIMITES DE LA RECHERCHE	66
7.4 OUVERTURES	68
CONCLUSION	70
BIBLIOGRAPHIE	72
ANNEXES	77

« Et tu commences à penser que c'était
comme dans un zoo et qu'ils venaient
juste voir des 'orphelins' et c'est tout... »¹

(Entretien no. 11 avec Liam, 2019)

¹ Traduction personnelle

1- INTRODUCTION

Le 26 décembre 2004, la Thaïlande fait face à un tsunami dévastateur déclenchant par la suite un ensemble de programmes d'aide développés par des organisations non gouvernementales (ONG) dans le but d'envoyer des volontaires sur le terrain. Au fil des années, ces offres se sont développées, et s'occuper des enfants rendus orphelins par le tsunami est devenu une des activités des plus populaires en Thaïlande (Proyrungroj, 2017).

Cette image de l'orphelin grandissant en institution qui suscite compassion, sentimentalité et besoin de l'intervention de l'adulte a attiré des volontaires venus d'ailleurs pour s'occuper de ces enfants (Reas, 2013). Bien qu'en 2008, le nombre de volontaires par an était estimé à 1,6 millions (TRAM, 2008 cité par Guttentag, 2009, p. 538), l'impact de ce type de tourisme sur les enfants soulève peu d'intérêt dans la littérature. En effet, les recherches se concentrent principalement sur l'identité, les comportements, les valeurs, les motivations et le développement personnel des bénévoles (Guttentag, 2009).

De cette observation découle notre intention de traiter la question du volontourisme en institution. Orphelinats, maisons d'enfants, centres d'accueil, ou encore institutions, ces termes désignent « tout grand établissement de soins collectifs dans lequel une supervision professionnelle permanente supplante le rôle de la famille » (Berens & Nelson, 2015, p. 2). Ainsi, le tourisme volontaire en institution se définit comme un volontariat à court terme, dans une structure accueillant des enfants et donnant l'opportunité à des volontaires de s'occuper de ces derniers (Proyrungroj, 2017, p. 562).

En 2017, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) estimait que presque 3 millions d'enfants vivaient en institution (ONU Info, 2017). Toutefois, plus de 80% d'entre eux ont encore un ou deux parents vivants (Save the Children, 2009, p. 5). Par ailleurs, des années de recherche démontrent les conséquences d'une vie en institution, notamment sur l'attachement des enfants (Boucher, Paré, Perry, Sigal, & Ouimet, 2008, p. 273). En effet, les soins individuels, continus et sensibles aux besoins de l'enfant,

pourtant fondamentaux pour son développement harmonieux, sont limités dans ces structures (Muadi *et al.*, 2012, p. 507).

L'ONG *Save the Children* (2009) estime que les millions d'enfants vivant en institution font partie des plus vulnérables au monde. Cependant, qu'en est-il des enfants vivant dans des institutions accueillant de jeunes volontaires ? Ces constats ont conduit à la formulation de notre question de recherche principale : **Le volontourisme dans les institutions respecte-t-il les droits de l'enfant énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant rédigée par l'ONU en 1989 ?**

Notre problématique s'articulera notamment autour de trois articles de la Convention : l'article 24 relatif au droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible, l'article 12 concernant son droit d'être entendu et enfin l'article 16 sur le respect de sa vie privée.

Pour répondre au mieux à notre question de recherche, un questionnaire sera diffusé et des entretiens semi-directifs seront menés. Afin que cette étude soit la plus pertinente possible et dans le but de donner à chaque acteur et actrice concernée la possibilité de s'exprimer, nous recueillerons les témoignages de professionnelles incluant des psychologues, une pédopsychiatre et une directrice d'ONG ainsi que les témoignages de jeunes volontaires et d'adultes ayant grandi dans des orphelinats. Ces derniers sont les actrices et acteurs centraux de cette recherche.

Nous aborderons plusieurs chapitres : nous commencerons par délimiter un cadre légal international puis nous définirons les concepts d'institution, d'attachement et de volontourisme, concepts fondamentaux dans notre recherche. Ensuite, nous développerons les sous-questions de recherche et leurs hypothèses associées ainsi que la méthodologie utilisée pour y répondre. Puis, nous restituerons les résultats et les analyserons en lien avec la littérature existante. Enfin, nous terminerons en abordant les limites de la recherche mais aussi les ouvertures possibles.

Ce travail de maîtrise s'inscrit également dans le cadre de mon expérience bénévole au sein de l'ONG de protection de l'enfance, Friends-International Suisse.

2- CADRE LÉGAL

L'année 2019 marquait les 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) écrite par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1989. Ce traité révolutionnaire (Cantwell, 2017) marque un « engagement historique envers les enfants du monde entier [et] fait office d'accord international » (UNICEF, s.d.). La CDE représente un pas en avant crucial en reflétant un consensus au niveau intergouvernemental (Moody, 2017a). En effet, c'est « le traité relatif aux droits de l'Homme le plus largement ratifié de l'Histoire », seuls les États-Unis ne l'ont pas encore adopté (UNICEF, s.d.). Nous nous intéresserons également aux Lignes Directrices érigées par l'Assemblée Générale des Nations Unies relatives aux protections de remplacement pour les enfants (ONU, 2009) qui naissent suite au manque « de substances dans les obligations des États en matière de prise en charge des enfants sans protection familiale » (Cantwell, 2010). Ces Lignes Directrices (ONU, 2009) permettant de renforcer la mise en œuvre de la CDE sont un support non négligeable quant à la question de l'institutionnalisation.

De ce fait, les articles 24, 12 et 16 de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) ainsi que ces Lignes Directrices (ONU, 2009) déterminent le cadre légal défini par la problématique du respect des droits de l'enfant² dans le contexte du volontourisme en institution.

2.1 La Convention relative aux droits de l'enfant

2.1.1 Le droit à la santé

L'Organisation mondiale de la Santé (1946) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (p. 1). C'est sur cette définition que se base l'Observation générale no. 15 (Comité des droits de l'enfant à l'ONU, 2013) concernant l'article 24 de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) :

² Conformément à l'article premier de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, le terme « enfant » désigne « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans » (CDE, 1989).

Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services. (art. 24 al. 1 CDE)

« Le Comité [des droits de l'enfant] est préoccupé par l'augmentation des problèmes de santé mentale chez les adolescents » (Comité des droits de l'enfant à l'ONU, 2013, p. 6). Selon lui, il est nécessaire d'accorder plus d'attention « aux problèmes de comportement et aux problèmes sociaux qui nuisent à la santé mentale, au bien-être psychologique et au développement affectif des enfants. Le Comité met en garde contre [...] le placement en institution » (Comité des droits de l'enfant à l'ONU, 2013, p. 6). Toutefois, malgré cette recommandation du Comité des Droits de l'Enfant en 2013, nous observons qu'entre 2 millions (Moccia, 2009, p. 19) et 8 millions (Save the Children, 2007, p. 1) d'enfants vivent en institution. Il est à noter que depuis plus de 80 ans, les études mettent en lumière les conséquences néfastes de l'institutionnalisation sur le développement des enfants (Berens & Nelson, 2015, p. 4). Mais qu'en est-il des enfants vivant dans une structure accueillant des volontaires ? Sur cette base, nous tenterons de mesurer l'impact du volontourisme sur la santé mentale des enfants vivant en institution, notamment sur la question de leur attachement.

2.1.2 Le droit d'être entendu

L'article 12, considéré comme l'un des principes généraux de la Convention relative aux droits de l'enfant (Cantwell, 2018), stipule que :

Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. (Art. 12 al. 1 CDE)

L'ajout de droits participatifs est un événement révolutionnaire, c'est même le plus marquant de la Convention de 1989 (Zermatten, 2005). En effet, le droit à la participation implique une évolution de la place de l'enfant : il n'est plus seulement sujet de droit mais également acteur (Stoecklin, 2018a ; Cantwell, 2018). Cette

participation peut se référer au fait de prendre part à une activité ou à une prise de décision (Thomas, 2007, cité par Stoecklin, 2018a).

Ce droit d'être entendu, permettant à l'enfant d'être acteur, peut être questionné dans le volontourisme, secteur où la présence de jeunes volontaires dans la vie quotidienne de l'enfant est fréquente voire habituelle. De ce fait, nous explorerons la prise en considération de la parole de l'enfant dans les questions relatives à son lieu de vie, aux activités proposées et à toutes les décisions le concernant.

2.1.3 Le droit à la protection de la vie privée

L'article 16 alinéa 1 de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) énonce que « nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation » (art. 16 al. 1 CDE).

La protection de la vie privée est considérée comme une liberté fondamentale (Cantwell, 2018). Toutefois, il est fréquent que les institutions ouvertes au volontourisme soient accessibles librement à des touristes ou des volontaires (Guiney & Mostafanezhad, 2015). Cette recherche visera donc à identifier si l'enfant voit son droit à la protection de sa vie privée respecté au sein de son lieu de vie.

2.2 Les Lignes Directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants

Les Lignes Directrices de l'Assemblée Générale des Nations Unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants (ONU, 2009) visent « à renforcer la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant » (p. 2). L'Assemblée Générale des Nations Unies (ONU, 2009) considère que « le retrait de l'enfant à sa famille doit être considéré comme une mesure de dernier recours, dans la mesure du possible, temporaire et de la durée la plus courte possible » (p. 4). Cependant, lorsqu'une mesure de remplacement est nécessaire, la garantie d'un foyer stable répondant aux besoins d'attachement de l'enfant est primordiale. Dans cette optique, l'Assemblée Générale (ONU, 2009) se positionne en faveur d'une

désinstitutionnalisation (p. 4-5). En effet, l'institutionnalisation comme mesure de remplacement devrait être limitée aux situations où elle est inévitable et répondre à l'intérêt supérieur de l'enfant, « par exemple en favorisant la prise en charge individualisée et en petits groupes » (ONU, 2009, p. 5). L'Assemblée Générale des Nations Unies (ONU, 2009) estime que :

Les établissements d'accueil devraient être petits, être organisés autour des droits et besoins de l'enfant et offrir un cadre aussi proche que possible de celui d'une famille ou d'un petit groupe. Ils devraient en principe avoir pour objectif de prendre l'enfant en charge à titre temporaire et de contribuer activement au retour de l'enfant dans sa famille ou, lorsque cela n'est pas possible, de garantir une protection durable dans un cadre familial de remplacement, y compris au moyen de l'adoption ou de la kafala de droit islamique³, le cas échéant. (p. 20)

De plus, le personnel de ces institutions devrait être recruté et évalué régulièrement avec soin en s'assurant de « leur aptitude à travailler avec les enfants » (ONU, 2009, p. 19). Il devrait recevoir une formation sur « les droits des enfants privés de protection parentale et sur la vulnérabilité spécifique des enfants qui se trouvent dans des situations particulièrement difficiles [ainsi qu'une] formation pour apprendre à gérer les comportements difficiles » (ONU, 2009, p. 19).

³ Procédure d'adoption spécifique au droit musulman correspondant à une tutelle sans filiation.

3- CADRE THÉORIQUE

Dans ce chapitre, nous évoquerons comment les concepts d'institution, d'attachement et de volontourisme sont centraux et en intersection. Tout d'abord, nous commencerons par un état des lieux de l'institutionnalisation des enfants. Ensuite, nous aborderons la notion d'attachement sécuritaire et insécuritaire en lien avec le placement en institution. Enfin, nous terminerons par le volontourisme, sa définition, la situation actuelle, le contexte spécifique des institutions, les motivations des volontaires et les risques pour les enfants.

3.1 L'institutionnalisation des enfants

Une institution peut être désignée de plusieurs manières : orphelinat, maison d'enfants ou encore centre d'accueil. Dans ce travail de maîtrise, nous considérons une institution comme « tout grand établissement de soins collectifs dans lequel une supervision professionnelle permanente supplante le rôle de la famille » (Berens & Nelson, 2015, p. 2). Ainsi, tous les enfants placés en institution ont subi une séparation voire un abandon de leurs parents et vivent dans un contexte très différent d'un environnement familial, environnement pourtant largement considéré comme le plus adapté d'un point de vue développemental (Dumais, Cyr, & Michel, 2014). En effet, les institutions, nonobstant leur lieu géographique, possèdent des caractéristiques communes telles qu'un ratio élevé d'enfants par donneur et donneuse de soins, un roulement de personnel fréquent ainsi qu'un nombre élevé d'adultes présents au quotidien. Ces changements continus ne permettent pas à l'enfant de construire des relations privilégiées avec ses donneurs et donneuses de soins, pourtant essentielles à son développement (Dumais *et al.*, 2014, p. 4). De plus, au vu du nombre d'enfants pour le peu de soignants et soignantes, une routine rigide ainsi qu'une inflexibilité des horaires sont souvent nécessaires à l'organisation de la vie dans l'institution. Toutefois, cette rigidité néglige l'expression des besoins et envies de chacun et chacune. De plus, combinée à une participation de presque tous les enfants à chaque activité ainsi qu'à une absence d'objets personnels, cette inflexibilité rend l'expression de son individualité difficile (Berens & Nelson, 2015, p. 2). Toutefois, comme le souligne Save the Children (2009), il paraît nécessaire d'admettre que toutes les institutions ne sont pas néfastes, notamment les petits foyers qui peuvent

apparaître comme étant une solution aux besoins de certains groupes d'enfants (p. 6). L'Assemblée Générale des Nations Unies (ONU, 2009) stipule d'ailleurs dans les Lignes Directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, que le placement en institution peut être une solution, notamment :

Pour éviter la séparation des frères et sœurs et dans les cas où le placement revêt un caractère d'urgence ou est prévu pour une période très courte et déterminée à l'avance, l'objectif étant, à terme, le retour de l'enfant dans sa famille ou l'adoption d'une solution appropriée à long terme. (p. 5)

Aujourd'hui, le nombre d'enfants vivant en institution est estimé à 2,7 millions (ONU Info, 2017). Cependant, ce chiffre ne représente que la partie émergée de l'iceberg, notamment en raison du manque de données précises des pays (ONU Info, 2017). En effet, les estimations varient entre plus de 2 millions (Moccia, 2009, p. 19) et 8 millions (Save the Children, 2007, p. 1). Pourtant, on considère qu'entre 80% et 95% de ces enfants ont encore un voire deux parents vivants qui seraient à même de les prendre en charge s'ils avaient les moyens nécessaires (Save the Children, 2009, p. 5). Les causes de ces séparations sont diverses mais souvent liées à la pauvreté : un manque de ressources suffisantes pour nourrir et soigner l'enfant ; l'institution comme seule solution pour que l'enfant ait accès à une éducation gratuite ; le déplacement des parents pour trouver du travail ; enfin, certains renoncent à leur enfant contre de l'argent proposé par des institutions ou des agences d'adoption peu scrupuleuses (Save the Children, 2009, p. 5).

Hormis la pauvreté, d'autres facteurs entraînent l'institutionnalisation de certains enfants. En effet, les enfants en situation de handicap mental ou physique, les enfants issus de minorités ethniques ou encore ceux issus de familles monoparentales sont victimes de discriminations, engendrant de ce fait une plus large représentation dans les orphelinats (Save the Children, 2009, p. 5). La discrimination envers ces enfants ainsi que leurs besoins spécifiques provoquent une prise en charge difficile pour certains parents, les contraignant à placer leurs enfants en institutions, espérant ainsi qu'ils reçoivent les soins nécessaires (Save the Children, 2009, p. 5). De plus, la présence de gangs est également une cause de séparation. Dans le but de protéger et d'éloigner leurs enfants des gangs, des familles du Guatemala envoient leurs enfants dans des

institutions tandis que d'autres y sont envoyés sur décision de justice sans qu'aucune autre alternative ne soit examinée en amont (Rodriguez *et al.*, 2018, p. 5). Pourtant, selon les Lignes Directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, l'institutionnalisation doit être envisagée comme dernier recours (ONU, 2009, p. 5). Enfin, de manière plus générale, un enfant orphelin de mère a plus de risques de se retrouver en institution qu'un enfant orphelin de père (Doring, Junior & Stella, 2005, p. 4).

Des années de recherche montrent les impacts négatifs d'un placement en institution : leurs effets sont délétères sur toutes les sphères développementales incluant des déficits majeurs sur les plans cognitifs, physiques et socio-émotionnels en plus de difficultés d'adaptation sociale, pouvant ensuite causer des problèmes de santé sur le long terme (Dumais *et al.*, 2014). On remarque également que plus la structure est pauvre en soins, plus les dommages risquent d'être sévères (Rodriguez *et al.*, 2018). Une enfance en institution rassemble les conditions reconnues comme favorisant un climat d'abus, de maltraitance, de violence et de négligence (Boucher, Paré, Perry, Sigal & Ouimet, 2008, p. 272). On note que les enfants sont plus à risque d'éprouver une détresse psychologique importante (Boucher *et al.*, 2008), de se suicider, de s'automutiler, ou encore de développer des troubles mentaux et développementaux (Rodriguez *et al.*, 2018, p. 14). Vivre dans la rue ou avoir un casier judiciaire une fois adulte sont également les conséquences fréquentes d'une vie en institution (Rodriguez *et al.*, 2018, p. 14). Concernant les enfants placés en bas âge, l'impact est d'autant plus grand : problèmes d'attachement ; déficits cognitifs ; hyperactivité et inattention ; traits autistiques ; et symptômes typiques d'un état de santé fragile (Boucher *et al.*, 2008, p. 273). Ces impacts négatifs peuvent être liés à deux types d'expériences de vie : des expériences potentiellement traumatiques telles que la négligence, les agressions physiques, psychologiques ou sexuelles ou alors une absence de figures d'attachements significatives et positives (Boucher *et al.*, 2008, p. 273). En effet, dans une étude menée par Boucher, *et al.* (2008), 98% des enfants vivants dans l'orphelinat mentionnent au moins une expérience à caractère traumatique dont une ou plusieurs séparations de personnes significatives. Par conséquent, ces enfants sont plus isolés socialement, leurs relations avec des figures d'attachement positives ou des amis sont rares. Ils sont également plus nombreux à déclarer n'avoir personne pour leur témoigner de l'affection. De manière générale,

on observe des difficultés modérées dans leur fonctionnement social. Leur état de santé est également moins bon : les auteurs observent des maladies chroniques liées au stress telles que des migraines, des douleurs articulaires, des troubles digestifs et des irritations cutanées (Boucher *et al.*, 2008).

Ainsi, les Lignes Directrices relatives à la protection de remplacement (ONU, 2009, p. 5) accordent une attention particulière au placement en institution. Elles se placent dans une stratégie de désinstitutionnalisation des enfants et encouragent à préférer un placement en cadre familial. Si toutefois l'institutionnalisation ne peut être évitée, « la prise en charge individualisée et en petits groupes » (ONU, 2009, p. 5) doit être favorisée.

3.2 L'attachement des enfants en institutions

« L'attachement se réfère au lien émotionnel spécifique que le bébé développe avec son *caregiver* pendant la première année de sa vie » (Bowlby, 1969, 1982, 1988 cité par Tereno, Soares, Martins, Sampaio, & Carlson, 2007, p. 152). Ainsi, tous les enfants créent des liens avec leurs premiers donneurs et donneuses de soins, indépendamment du type de traitement reçu (Bowlby, 1969, 1982 ; Sroufe, 1986 cités par Tereno *et al.*, 2007, p. 152). Ces premières relations d'attachement se font avec une figure d'attachement dite « primaire », en général, les parents (Bowlby, 1969, 1982 ; Ainsworth, 1972 ; Rutter, 1981 cités par Tereno, *et al.*, 2007, p. 153). Dans le cas où plusieurs figures d'attachement coexistent, une hiérarchisation entre celles-ci est établie par l'enfant (Tereno, *et al.*, 2007, p. 153).

Lorsque l'enfant se sent en danger, la figure d'attachement fonctionne comme une source de réconfort et de protection. C'est une base de sécurité pour l'exploration (Bowlby, 1969, 1982 ; Ainsworth, 1969 ; Ainsworth, Blehar, Waters & Wall, 1978 cités par Tereno, *et al.*, 2007, p. 152). Cependant, pour que l'enfant développe cette sécurité de l'attachement, il est nécessaire que la figure d'attachement soit disponible face à l'anxiété ou l'insécurité ressentie lors d'une menace. Pour cette raison, « le contexte de vie d'un enfant est une composante absolument déterminante pour le développement des systèmes comportementaux permettant la formation de l'attachement » (Tereno, *et al.*, 2007, p. 153). Un attachement dit « sécurisé » se

caractérisée par des soins adéquats et sensibles envers l'enfant en demande. En reconnaissant les besoins exprimés par ce dernier et en le réconfortant, la figure d'attachement permet à l'enfant de développer sa confiance envers elle. Cependant, un attachement dit « insécure » est la conséquence de relations ayant un moindre degré de confiance engendré par l'indisponibilité des soins, « l'inconsistance de la proximité physique ou émotionnelle de la figure d'attachement ou encore par le rejet répété des signaux et comportements de l'enfant, essentiellement dans les situations de stress » (Tereno, *et al.*, 2007, p. 157). La sécurité dans l'attachement permet donc à l'enfant l'exploration du monde qui l'entoure en toute confiance grâce au support que représente cette figure (Tereno, *et al.*, 2007, p. 157).

Selon Bowlby (1969, 1982 cités par Tereno, *et al.*, 2007, p. 160), l'attachement est un concept universel. En effet, de manière générale, des enfants de cultures ou de contextes différents organisent leurs comportements d'attachement autour de prestations de soins spécifiques et ce, indépendamment du style de soins, qu'ils soient prodigués par la famille nucléaire (parents et enfants) ou par un réseau de personnes (Tereno, *et al.*, 2007, p. 160).

Des perturbations dans les soins peuvent avoir un impact sur les relations d'attachement, sur la perception et l'interprétation des indices sociaux ainsi que sur les comportements adaptatifs de l'enfant tels qu'une hypersociabilité, où l'enfant se jette dans les bras du premier venu, ou à l'inverse une terreur des étrangers (Stoval & Dozier, 2000 cités par Tereno, *et al.*, 2007, p. 164). L'interaction entre la figure d'attachement primaire et le bébé permet son développement perceptif, moteur, cognitif et émotionnel. Cependant, la privation d'une telle interaction peut engendrer des problèmes émotionnels et comportementaux, notamment des comportements agressifs envers soi ou les autres, une recherche d'attention, une hyperactivité ou des troubles du comportement alimentaires (Tereno, *et al.*, 2007, p. 160). Toutefois, l'attachement sécure n'est pas le garant d'un sentiment de bien-être mais d'une augmentation de la résistance au stress, favorisant également la résilience (Pianta, Egeland et Sroufe, 1990 cités par Tereno, *et al.*, 2007, p. 165). Un attachement insécure peut, à contrario, « augmenter la vulnérabilité face à la dépression [...] et au développement de perturbations face à la séparation et à la perte » (Bowlby, 1980 cité par Tereno, *et al.*, 2007, p. 166). En conclusion, un attachement sécure ne signifie

pas une immunité contre de potentielles souffrances psychologiques, mais une protection pouvant aider à minimiser ou vaincre des souffrances. En d'autres termes, l'attachement sécure permet la résilience (Tereno, *et al.*, 2007, p. 166).

Selon Deborde, Touati, Herrero et Touati (2016), les relations d'attachement constituent les fondations des modèles internes opérants (MIO). Les MIO font « référence à trois notions : les premières relations d'attachement constituent des références ('modèles') qui sont intériorisées ('internes') et qui déterminent le comportement de l'individu ('opérant') » (Bowlby, 1973, 1980, 1982 cité par Deborde *et al.*, 2016, p. 393). De ce fait, ces modèles internes opérants font office de filtres à travers lesquels l'individu interprète son environnement. Ils sont donc responsables de nos capacités à prendre des décisions ou à planifier nos comportements. Les MIO ont également un impact sur l'attention, la résolution de problèmes, les résultats scolaires, l'efficacité intellectuelle ainsi que la santé mentale (Bowlby, 1973, 1980, 1982 cité par Deborde *et al.*, 2016, p. 393). Les premières relations d'attachement sont donc déterminantes pour le développement futur de l'enfant.

Par ailleurs, l'attachement joue un rôle non négligeable dans le développement de l'estime de soi (Muadi *et al.*, 2012). En effet, la construction de la représentation de soi et la réponse adaptée aux besoins de l'enfant de la part de sa figure d'attachement sont étroitement liées. Lorsque cette figure répond de manière adaptée, l'enfant se sent digne d'être aimé et c'est à partir de ces premières relations qu'il développe son estime de soi. L'adaptation psychologique étant en partie conditionnée par l'estime de soi, il est primordial que les relations d'attachement précoces soient appropriées (Muadi *et al.*, 2012). Cependant, même si les figures d'attachement primaires ne sont pas correctement investies, une relation sécurisante peut tout à fait être expérimentée par l'enfant grâce à ses figures d'attachement secondaires (Muadi *et al.*, 2012, p. 512). L'abandon pouvant provoquer un sentiment de vide chez l'enfant, il reste possible d'observer une certaine résilience de sa part si de nouveaux liens constituent une base de sécurité. Cette relation de résilience peut aider l'enfant à surmonter ses traumatismes de séparation (Muadi *et al.*, 2012). Deborde *et al.* (2016) ont observé que les enfants placés en famille d'accueil avaient des représentations plus positives de leur figure d'attachement secondaire, comparativement à ceux placés en institution, qui révèlent une faible confiance en eux, et un sentiment d'abandon important. En outre, selon Muadi *et al.* (2012), 33,3% des enfants institutionnalisés

auraient un attachement sécure contre 66,7% des enfants vivants en famille d'accueil. Cependant, pour que l'attachement avec une figure secondaire soit facteur de résilience pour l'enfant, il est indispensable qu'elle soit attentive à ses besoins individuels, et ainsi créer un lien privilégié (Muadi *et al.*, 2012).

Selon Dumais *et al.* (2014), 73% des enfants vivant en institution souffrent d'un attachement désorganisé. Le roulement de personnel ainsi que « la négligence structurelle [...] définie par l'impossibilité d'offrir des soins continus, une routine rigide et parfois un chaos physique et social » (Dumais *et al.*, 2014, p. 12), entraînent une certaine instabilité. Dans la mesure où l'environnement est sans cesse en mouvement, il est difficile de s'approprier des modes de fonctionnement adaptés. Or, l'engagement dans le lien est un facteur important de la sécurité de l'enfant. S'il n'est pas présent, cela peut entraîner un sentiment de peur chronique ou un attachement désorganisé.

Finalement, la question de l'attachement est centrale dans la problématique de l'institutionnalisation. En effet, les orphelinats ou autres structures limitent la prestation des soins individuels, continus et sensibles aux besoins de l'enfant. Pourtant, « des liens affectifs, solides et stables sont indispensables pour le développement harmonieux de l'enfant » (Muadi *et al.*, 2012, p. 507). Les enfants institutionnalisés sont, par conséquent, significativement plus à risque de développer un attachement désorganisé et ce d'autant plus s'ils sont très jeunes. Cependant, l'institutionnalisation n'est pas le seul facteur de risques, il est important de prendre en compte : l'ontosystème de l'enfant comprenant son bagage génétique ainsi que ses capacités physiques et cognitives ; le microsystème concernant les caractéristiques des parents, de la famille ou des donneurs et des donneuses de soins ; l'exosystème incluant la communauté, l'école ou autres milieux relationnels ; et enfin le macrosystème représentant toutes les valeurs et croyances de la société dans laquelle vit l'enfant. Par conséquent, il est important de le considérer comme évoluant parmi différents systèmes qui interagissent entre eux et influencent son adaptation (Cicchetti & Lynch, 1993 cités par Dumais *et al.*, 2014, p. 2).

3.3 Le volontourisme

3.3.1 Définition

Le volontourisme est un néologisme récent combinant les mots volontariat et tourisme. Par conséquent, les définitions trouvées sur les dictionnaires en ligne sont variées et aucun consensus ne semble être admis. Selon Cordial, un dictionnaire en ligne, le volontourisme est une forme de « tourisme humanitaire, censé répondre à un désir d'aide mais répondant plus souvent à des fantasmes humanitaires, lucratifs pour les organisateurs de cette formule de tourisme » (Volontourisme, 2019). Tandis que pour Vincent Dalonneau, responsable Asie à l'association Solidarité Laïque, le volontourisme se décrit « comme une activité ponctuelle, de 1 à 2 semaines » (cité par Yohan, 2016) et s'oppose, de ce fait, aux missions humanitaires qui s'inscrivent plus sur la durée (cité par Yohan, 2016). Cependant, dans la littérature scientifique, un consensus semble exister. Selon Rodriguez *et al.* (2018), le volontouriste désigne à la fois un voyageur et un touriste souhaitant être utile, donner en retour lors de son séjour, généralement pendant une durée allant d'une journée à une semaine (p. 17). Plus précisément, le volontariat en institution est décrit comme une forme de volontariat à court terme encourageant les volontaires à donner des soins aux enfants y vivant (Proyrungroj, 2017, p. 563). Selon Guttentag (2009), le volontariat est également reconnu comme une forme alternative de tourisme (p. 538). Il convient que certaines expériences de volontourisme peuvent relever du domaine de l'écotourisme (Guttentag, 2009), c'est-à-dire une forme de tourisme minimisant les impacts négatifs sur l'environnement naturel et socio-culturel (Stadler, 2020).

La définition la plus communément citée concernant le volontourisme est celle de Wearing (2001). Selon lui,

Le terme générique de 'tourisme volontaire' s'applique aux touristes qui, pour diverses raisons, se portent volontaires de manière organisée pour entreprendre des vacances qui pourraient impliquer l'aide ou le soutien à la pauvreté matérielle de certains groupes de la société, la restauration de certains environnements ou la recherche sur des aspects de la société ou de l'environnement. (p. 1)

Le volontourisme est considéré, selon Proyrungroj (2017), comme une activité touristique étant donné l'aspect temporaire d'un déplacement d'individus de leur lieu de vie vers d'autres destinations durant leur temps libre et selon leur propre volonté. Les volontouristes sont constitués en un groupe d'individus occidentaux considérés comme plus riches et plus compétents, qui voyagent pour venir en aide aux pays dits « en développement ». Reas (2013) ajoute que le volontouriste typique part pendant moins de six mois et se caractérise en partie par son manque de compétences adaptées et est principalement motivé par la destination.

Dans ce travail de maîtrise, nous admettons le volontourisme ou tourisme volontaire comme une activité touristique impliquant des volontaires occidentaux venus aider une population d'un pays étranger au leur, pendant leur séjour variant d'une journée à plusieurs mois. Nous nous concentrons plus précisément sur le volontourisme en institution, regroupant toutes formes de volontariat effectuées au sein d'une structure accueillant des enfants à temps complet, de jour comme de nuit.

3.3.2 La situation actuelle

Le tourisme volontaire est une forme de tourisme en expansion. En effet, les volontouristes dépenseraient entre 1,66 et 2,66 milliards de dollars américains dans des séjours de volontariat à l'étranger (TRAM, 2008 cité par Proyrungroj, 2017, p. 561). En 2017, on estimait que ce secteur continuerait d'augmenter en taille et en valeur étant donné qu'entre 2003 et 2009 les offres de séjours de volontariat ont été multipliées par 3,5 (Proyrungroj, 2017). C'est depuis la fin du vingtième siècle que le tourisme volontaire connaît une croissance significative. En effet, en 2008, l'étude de *Tourism Research and Marketing* (TRAM) estimait à 1,6 millions le nombre de volontaires par an dans le monde (cité par Guttentag, 2009). Bien qu'il soit difficile de connaître le nombre exact d'individus partant chaque année, les chercheurs s'accordent sur l'augmentation de la popularité des séjours de volontariat à l'étranger ces dernières années (Young, 2008, Raymond & Hall, 2008 cités par Guttentag, 2009). Le volontourisme a véritablement explosé en 2005, après le tsunami dévastateur du 26 décembre 2004 en Thaïlande. Les ONG continuaient d'envoyer des volontaires grâce à des programmes d'aide même un an après. Puis, les offres se sont développées et s'occuper d'orphelins est devenue l'activité la plus populaire en Thaïlande étant

donné que près de 1480 enfants se sont retrouvés sans parents ou sans responsables légaux suite à cette catastrophe (Proyrungroj, 2017). Ce tsunami et ses conséquences ont représenté, pour les ONG et les agences touristiques, une opportunité d'offrir des programmes de volontariat pour venir en aide à un pays dévasté, rempli d'enfants rendus orphelins et ayant besoin de soins. D'autres projets de volontariat comme la construction d'écoles ont ensuite été créés par un grand nombre d'organisations telles que des compagnies privées, des ONG, des associations caritatives, des universités, des agences de conservation, des organisations religieuses ainsi que des gouvernements (Broad, 2003 ; Ellis, 2003b, Soderman & Snead, 2008 cités par Guttentag, 2009). Finalement, c'est la combinaison entre le tourisme et le pouvoir des médias qui a entraîné une émergence des projets de volontariat, les occidentaux se voyant offrir l'opportunité d'aider ceux qui en avaient besoin (Proyrungroj, 2017).

3.3.3 Le volontourisme en institution

Plus précisément, le tourisme volontaire en institution se définit comme un volontariat à court terme, dans une structure accueillant des enfants, donnant ainsi l'opportunité à des volontaires de s'occuper de ces derniers (Proyrungroj, 2017). Le bombardement d'images de la part des médias représentant des pays dits « du Sud » ayant besoin d'aide, et des images d'orphelins vulnérables ont attiré l'attention des occidentaux, les poussant ainsi à agir (Proyrungroj, 2017). Le terme « orphelin » accentue la vulnérabilité et l'impuissance de ces enfants. Il est devenu le synonyme de compassion, de sentimentalité et surtout, de besoin de l'intervention de l'adulte (Reas, 2013). Ce discours tragique participe, en partie, à l'institutionnalisation des enfants pourtant considérée comme néfaste à leur développement (Reas, 2013). Selon Reas (2013), ces représentations de l'enfant vulnérable le réduisent, lui et ses besoins, à de la marchandise commercialisée afin de permettre aux occidentaux de vivre une expérience personnelle hors du commun. L'utilisation d'images est centrale dans ce phénomène, faisant de l'enfant vivant en institution une attraction touristique. Ces photos mettant en scène des orphelins plaisants et désirables, attisent la compassion, et l'enfant est par conséquent objectifié comme étant dans le besoin, innocent, adorable et vulnérable. Pour Reas (2013) c'est sa vulnérabilité et son charme qui attirent la ou le volontaire, ressentant un besoin intense d'aider et d'aimer ces enfants. Enfin, cette objectivation de l'orphelin accentue chez les volontaires le sentiment

d'être capable de répondre aux besoins de ces enfants, bien qu'ils ne possèdent pas toujours les compétences nécessaires (Reas, 2013).

3.3.4 Les motivations des volontaires

Les motivations des volontaires sont bidimensionnelles selon Proyrungroj (2017) : l'intérêt personnel ou bénéfique pour soi, versus l'altruisme ou bénéfique pour autrui. Les motivations altruistes incluent la volonté d'aider l'autre, tandis que les motivations propres à l'individu sont de l'ordre du développement personnel. Guttentag (2008) fait mention « d'altruisme réciproque » : les bénéfices pour l'un permettent les bénéfices pour l'autre. Bien que la motivation prédominante soit d'abord d'aider les enfants, les volontaires sont également à la recherche de bénéfices personnels. En effet, ils souhaitent tester leurs capacités avant de rentrer dans le monde du travail, vivre de nouvelles expériences, et notamment s'immerger dans la culture locale (Guttentag, 2008). Cependant, Proyrungroj (2017) remarque qu'une fois l'expérience de terrain vécue, la motivation la plus citée devient celle du développement personnel : les volontaires estiment avoir gagné confiance en eux, et pour certains, leur choix de carrière a été influencé de même que leurs valeurs et perceptions. Ainsi, le développement de soi apparaît comme une motivation importante dans le choix de vivre une expérience de volontariat (Reas, 2013). En effet, le volontourisme est considéré comme un avantage sur le curriculum vitae, tout en permettant l'amélioration de l'image de soi et des *soft skills* ou compétences relationnelles chez les jeunes. Tandis que pour les personnes d'âge mur, cette activité est une opportunité post-carrière permettant de rompre avec la vie quotidienne domestique (Reas, 2013). Guttentag (2008) évoque l'importance de répondre aux besoins des volontaires dans le but d'augmenter leur participation et donc les bénéfices pour la population locale. Toutefois, en se concentrant sur les envies des touristes, les besoins des communautés locales, censés être au centre, se retrouvent relayés au second plan, et ce d'autant plus si le volontariat est organisé par une compagnie privée, principalement intéressée par le profit (Guttentag, 2008). Ainsi, avec l'expansion du volontariat, le risque est que de plus en plus de communautés voient leurs besoins négligés (Guttentag, 2008).

3.3.5 Les risques du volontourisme

Malgré les bonnes intentions des volontaires, le volontourisme comporte de nombreux aspects négatifs. Guiney et Mostafanezhad (2015) font partie des premiers à les aborder. Ils énoncent notamment le manque de compétences des volontaires ; un manque de formation sur place ; une conceptualisation et un renforcement d'une supériorité occidentale ; et enfin, un manque de considération des besoins des communautés locales. En s'appuyant sur les droits de l'enfant, certaines ONG locales sensibilisent les volontaires aux impacts du volontourisme en institution, notamment concernant la séparation des enfants de leur famille (Guiney & Mostafanezhad, 2015). En effet, selon les auteurs et autrices, les enfants sont achetés à leurs parents dans le but de remplir les orphelinats ou d'autres institutions. Cependant, pour les familles défavorisées, ces institutions apparaissent comme la meilleure alternative voire même comme une réponse légitime permettant l'accès à une éducation et à des soins (Guiney & Mostafanezhad, 2015 ; Proyrungroj, 2017). Reas (2013) ajoute que cette forme de tourisme « marchandise les enfants en tant qu'objets, fantaisies de sauvetage, adorables innocents, en attente d'être aimés par des occidentaux enthousiastes » (p. 122). Il considère ce phénomène comme une commercialisation de la pauvreté et une banalisation des besoins réels des populations locales (Reas, 2013). Guttentag (2008) considère une rationalisation de la pauvreté par les volontaires lorsque ces derniers trouvent que les communautés locales sont « pauvres mais heureuses » (p. 546). De ce fait, le bonheur permet l'excuse de l'inégalité matérielle entre Nord et Sud sous prétexte que « ça ne les embête pas » (Guttentag, 2008, p. 546). Enfin, en se basant sur la différence entre soi et les autres, la ou le volontaire peut parfois contribuer au renforcement de stéréotypes, tandis qu'il s'agirait plutôt de trouver les points communs entre les pays dits « développés » et ceux dits « en développement » afin de réduire les stéréotypes sur les pays dits du « Sud ». Cette dichotomie entre soi et les autres est favorisée par les organisations révélant des images simplifiées des destinations dans le but de laisser libre cours à l'imagination des volontaires (Guttentag, 2008).

De plus, volontourisme et tourisme sexuel sont en intersection (Rodriguez *et al.*, 2018), notamment lorsqu'il est possible que les volontaires dorment au même endroit que les enfants. Pour Proyrungroj (2017), les abus peuvent venir des touristes ainsi que des

directeurs ou directrices. Guiney et Mostafanezhad (2015) ajoutent également qu'il y a un lien fort entre le tourisme d'orphelinat et le tourisme sexuel étant donné la facilité avec laquelle un touriste peut entrer en contact avec les enfants. Dans certaines institutions, il est même possible que des adultes, sans que leur identité ne soit vérifiée, partent se promener avec un ou plusieurs enfants (Guiney & Mostafanezhad, 2015). Finalement, il apparaît préférable que les soins soient apportés par des professionnelles et professionnels locaux à temps plein plutôt que par des bénévoles (Guiney & Mostafanezhad, 2015). En effet, les enfants en institution nécessitent des soins continus (Muadi *et al.*, 2012) qui ne peuvent être fournis que par un personnel qualifié et présent sur la durée dans le but de permettre à l'enfant de s'investir dans le lien, condition indispensable à un attachement sécurisé (Tereno, *et al.*, 2007, p. 166).

4- QUESTIONS DE RECHERCHE ET HYPOTHESES

Nos connaissances sur l'attachement sont nombreuses. Il est notamment fondamental de ne pas négliger l'importance de la stabilité des personnes de référence dans la vie de l'enfant ; l'engagement dans le lien étant un facteur important pour la sécurité de ce dernier (Dumain, Cyr & Michel, 2014). Or, le volontourisme se définit notamment par une présence à court terme des volontaires (Proyrungroj, 2017). Malgré tout, la littérature sur le volontourisme reste dominée par des évaluations positives et complétée par des recherches concernant les profils et les motivations des volontaires (Guttentag, 2009). Elle est, a contrario, exempte d'informations relatives au respect des droits de l'enfant dans cette nouvelle forme de tourisme. C'est ce constat qui a généré la question de recherche suivante : **Le volontourisme dans les institutions respecte-t-il les droits de l'enfant énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant rédigée par l'ONU en 1989 ?**

Les droits de l'enfant énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) étant nombreux, notre recherche s'est concentrée sur trois d'entre eux, notamment : le droit de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24 CDE), le droit d'être entendu (art. 12 CDE) ainsi que le droit au respect de la vie privée (art. 16 CDE).

De ces droits ont émergé trois sous-questions et hypothèses de recherche orientant ainsi notre étude sur le terrain :

De l'article 24 de la CDE reconnaissant « le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible » ainsi que de l'Observation générale no. 15 prenant en considération l'aspect de santé mentale découle notre première sous-question de recherche : le volontourisme a-t-il un impact sur la santé mentale des enfants notamment concernant leur attachement ? Nous faisons l'hypothèse que le roulement fréquent de volontaires au sein de l'institution est le déclencheur de potentiels troubles de l'attachement, souvent déjà présents et causés par un premier abandon.

Ensuite, le droit d'être entendu (art. 12 CDE) considéré comme un droit fondamental sera exploré grâce à la sous-question de recherche suivante : l'enfant institutionnalisé

est-il consulté quant à l'accueil de volontaires dans son lieu de vie, aux activités proposées, aux décisions prises le concernant ? Nous faisons l'hypothèse que les enfants vivant en institution et particulièrement dans celles accueillant de jeunes volontaires ne sont, à aucun moment, entendus sur toutes les décisions les concernant.

Enfin, nous investiguerons le respect du droit de l'enfant de bénéficier d'une vie privée (art. 16 CDE) par la question de recherche suivante : les enfants vivant en institution sont-ils victimes d'immixtions arbitraires dans leur vie privée ou leur domicile de par les visites de volontaires ou de touristes ? Afin de répondre à cette question, nous faisons l'hypothèse que, les institutions étant les lieux de vie de ces enfants, la présence de volontaires ou de touristes venus visiter l'orphelinat, peut être considérée comme une immixtion dans leur vie privée ou leur domicile.

Pour conclure, notre recherche se centrera essentiellement sur la santé mentale des enfants (art. 24 CDE) notamment par rapport à leurs liens d'attachement envers les volontaires mais également dans leur vie d'adulte. De plus, cette recherche se basant sur le lieu de vie des enfants, il nous a semblé pertinent de faire un point sur le respect de leur droit d'être entendu (art. 12 CDE), considéré comme l'un des principes généraux de la CDE (Cantwell, 2018) ainsi qu'au respect de leur vie privée (art. 16 CDE).

5- MÉTHODOLOGIE

5.1 Éthique de la recherche

L'éthique dans la recherche est l'application d'un ensemble de principes moraux évitant ainsi de nuire ou de faire du tort à autrui. Elle permet également la promotion du bien-être (Sieber, 1993, cité par Morrow, 2008, p. 51). Dans cette optique, nous avons veillé au respect de quatre grands principes clés de l'éthique de la recherche sur les enfants : bienfaisance, consentement éclairé, vie privée et confidentialité, et enfin, reconnaissance ou dédommagement (Jaffé, 2017).

L'éthique de la recherche en droits de l'enfant « voit les enfants et les jeunes comme des personnes à part entière dignes et capables, des personnes qui ont le droit d'être reconnues, d'être respectées et d'avoir une voix dans la recherche » (Jaffé, 2017). Conformément au droit de l'enfant d'être entendu (art. 12 CDE), nous avons souhaité prendre en considération les opinions des enfants car ce sont les principaux concernés par le volontourisme en institutions. Cependant, au vu de la situation des enfants institutionnalisés, recueillir leur témoignage pourrait causer des dommages potentiels et être contraire au principe de bienfaisance (Jaffé, 2017). Pour cette raison, nous avons préféré interroger des adultes ayant vécu dans des orphelinats pendant leur enfance et étant habitués à témoigner sur leur expérience. La langue pouvant également être une barrière au recueil des témoignages, nous avons choisi d'interroger deux adultes parlant anglais.

Dès le premier contact, toutes les participantes et participants étaient informés du sujet de la recherche. Dans une optique d'information et de bonne compréhension, un formulaire de consentement (annexes 3 et 4) a été distribué à chaque personne avant le recueil de leur témoignage. Afin que leur consentement soit considéré comme éclairé et en nous appuyant sur la Charte d'éthique et de déontologie des Hautes Écoles Universitaires et Spécialisées de Genève (Université de Genève & Hautes Écoles Spécialisée de Suisse Occidentale, 2019), toutes les participantes et participants étaient informés des buts de la recherche ; des méthodes de recueil des données ; de l'utilisation des données ; des précautions prises pour respecter le caractère confidentiel de certaines données et l'anonymat des personnes, voire des

institutions. Il était également spécifié sur le formulaire qu'ils pouvaient retirer leur témoignage à tout moment de la recherche sans que leur retrait n'entraîne de conséquences négatives. De plus, les participantes et participants étaient avertis que les données ne seraient utilisées uniquement dans le cadre de cette recherche. Le formulaire a également été traduit du français (annexe 3) vers l'anglais (annexe 4) afin que tous puissent donner leur consentement de manière éclairée sans que la langue ne constitue un obstacle.

Cependant pour les personnes ayant répondu au questionnaire distribué en ligne, il n'était pas possible de leur faire signer un formulaire de consentement. Nous avons donc, dans un premier temps, veillé à ce que toutes les informations nécessaires à leur consentement éclairé se trouvent en introduction. De plus, la première question du questionnaire veillait à s'assurer de leur compréhension et de leur consentement.

Afin de préserver la vie privée et la confidentialité des participantes et participants, tous les témoignages ont été anonymisés. De plus, aucun élément spécifique des personnes interrogées ne sera restitué dans ce travail afin de préserver leur vie privée et éviter qu'ils puissent être identifiables (Jaffé, 2017). Les données ont également été traitées de manière confidentielle tout au long de la recherche.

5.2 Outils et méthode de la recherche

Dans le but de répondre au mieux à la problématique du respect des droits de l'enfant dans le contexte du volontourisme en institution, nous avons privilégié une méthode mixte combinant ainsi données quantitatives et qualitatives (Darbellay, 2017). En effet, cette méthode permet une meilleure compréhension de phénomènes complexes (Darbellay, 2017) tels que le volontourisme. De ce fait, un questionnaire (annexe 6) a été construit puis distribué en ligne à l'attention de volontaires ayant déjà effectué des missions de volontariat à l'étranger. De plus, des entretiens individuels semi-directifs ont été menés à l'aide d'un guide d'entretien (annexes 7 ; 8 ; 9 ; 10), nous permettant ainsi de recueillir des témoignages de psychologues, d'une directrice d'ONG, de volontaires et d'adultes ayant passé leur enfance dans un orphelinat.

5.2.1 Le questionnaire en ligne

Les questionnaires étant des outils permettant d'obtenir une description numérique détaillée d'un échantillon de la population (Darbellay, 2017), nous avons choisi d'en élaborer un, dans le but de recueillir des données quantitatives concernant les expériences de volontariat des participantes et participants. De ce fait, nous avons élaboré, à l'aide d'une application d'administration de sondages, le questionnaire intitulé « Vos expériences de volontariat » (annexe 6).

L'introduction du questionnaire a été construite en se basant sur les recommandations éthiques énoncées par l'Université de Genève et les Hautes Écoles Spécialisées de Suisse Occidentale (2019). La première question veillait à s'assurer du consentement des participantes et participants. S'ils répondaient négativement à cette question, le questionnaire s'arrêtait et ils étaient remerciés. Dans le même fonctionnement, la question suivante leur demandait s'ils avaient bien effectué une expérience de volontariat à l'étranger et le questionnaire s'arrêtait s'ils répondaient non. Ensuite, des questions concernant leur sexe, leur âge, la durée de leur séjour, s'ils étaient partis seuls ou à plusieurs, dans quel pays et de quel type de séjour il s'agissait, leur étaient posées. Afin de respecter la vie privée de chacun, les questions concernant l'âge et le sexe n'étaient pas obligatoires. A la question concernant le type de séjour, plusieurs choix de réponses étaient proposés. Toutefois, notre recherche se concentrant sur le volontourisme auprès d'enfants vivant en institution, le questionnaire s'arrêtait pour ceux ayant effectué tout autre type de volontariat. Les questions suivantes, relatives au volontariat auprès d'enfants, ont été construites sur la base des questions de recherche mentionnées précédemment. Une alternance entre questions ouvertes et fermées a été privilégiée dans le but d'obtenir des précisions concernant certains aspects évoqués. Au total, environ 15 à 20 minutes étaient nécessaires pour compléter ce questionnaire. A la fin, peu importe où s'arrêtaient les participantes et participants, toutes et tous étaient vivement remerciés d'avoir participé à notre recherche et de nous avoir accordé de leur temps. Afin de faciliter la lecture et la compréhension des participantes et participants, le questionnaire a d'abord été testé auprès de quatre personnes âgées entre 21 et 28 ans incluant deux étudiantes en master (psychologie et droits de l'enfant), un jeune travailleur ainsi qu'une cheffe de projet dans une ONG

de protection de l'enfance. Leurs retours ont été dûment pris en compte, certaines questions ont été modifiées, certaines se sont ajoutées.

Une fois le questionnaire pré-testé, il a été diffusé sur les réseaux sociaux, notamment dans des groupes visant à réunir des personnes ayant déjà effectué des missions de volontariat ou s'intéressant au volontariat. Le questionnaire était donc adressé à toute personne ayant déjà eu une expérience de volontariat à l'étranger. Nous avons reçu un total de 286 réponses, 285 personnes acceptant de répondre à nos questions, une personne ayant répondu « non » à la question concernant son consentement. Parmi ces 285 participantes et participants, 199 personnes avaient déjà effectué un séjour de volontariat à l'étranger dont 62 avec des enfants. C'est donc sur ces 62 personnes ayant été bénévole auprès d'enfants que se base précisément cette recherche. Enfin, pour permettre l'analyse quantitative des résultats, les réponses aux questions étaient référencées et des statistiques ont été faites.

5.2.2 Les entretiens semi-directifs

Dans le but de répondre au mieux à nos questions de recherche, nous avons mené des entretiens. Cette méthode qualitative permet d'obtenir des résultats spécifiques à un contexte (Darbellay, 2017) et favorise une compréhension poussée de l'objet d'étude (Poretti, 2017).

Nous avons choisi de mener des entretiens appelés semi-directifs, une méthode qualitative basée sur la réalisation d'entretiens individuels et laissant au sujet une certaine liberté pour aborder des thèmes auxquels nous n'aurions pas pensé (Moody, 2017b). Une grille d'entretien différente pour chaque catégorie de personnes interrogées (annexes 7 ; 8 ; 9 ; 10) a été élaborée afin de nous permettre de garder le fil de la conversation (Professeure Anne Denis⁴, 2015). Sa création s'est basée sur les questions de recherche précédemment évoquées ainsi que sur certaines réponses reçues grâce au questionnaire en ligne et pour lesquelles un regard extérieur était nécessaire. Pour des raisons pratiques, le témoignage d'un des deux adultes ayant

⁴ « Techniques d'entretiens » : Cours donné le 06 octobre 2015 dans le cadre du premier semestre de la deuxième année de bachelor en psychologie par Anne Denis, professeure à l'Université Savoie Mont-Blanc, Savoie, France.

grandi en institution a été recueilli par écrit, les questions lui ont donc été envoyées par mail et en anglais (annexe 11). A contrario, les autres entretiens se sont effectués en face à face ou par visioconférence.

Les entretiens semi-directifs, d'une durée allant de trente minutes à une heure trente selon les acteurs et actrices interrogées, ont été menés en français avec quatre volontaires, trois psychologues, une pédopsychiatre, une directrice d'ONG ainsi qu'en anglais avec l'un des deux adultes ayant passé son enfance dans un orphelinat. Concernant l'autre adulte ayant vécu en institution, son témoignage a été recueilli par écrit en anglais. Ces deux témoignages en anglais ont donc été traduits personnellement. Cette diversité de personnes interrogées a permis d'avoir d'une part, une vision *top-down* grâce à l'apport des connaissances des professionnelles et d'autre part, une vision *bottom-up*, permettant l'expression de la parole des sujets principaux de la recherche, les adultes ayant grandi en institution (Stoecklin, 2018b). Les quatre volontaires interrogées ont vécu des expériences de volontariat au Cambodge, en Inde, au Kenya et en Égypte respectivement identifiés comme volontaire no. 1, volontaire no. 2, volontaire no. 3 et volontaire no. 4. Les trois psychologues ainsi que la pédopsychiatre exercent en Suisse et seront identifiées par leurs numéros d'entretiens. Ensuite, la directrice d'ONG de protection de l'enfance exerçant en Suisse sera appelée directrice d'ONG. Enfin, concernant les adultes ayant vécu en orphelinat pendant leur enfance, ils seront appelés par des prénoms d'emprunt, Sandra et Liam, afin de préserver leur identité. Les pays dans lesquels ces adultes ont passé leur enfance ne seront pas révélés, seulement les continents : Sandra a vécu sur le continent asiatique et Liam sur le continent africain.

Afin de faciliter la retranscription des témoignages, les entretiens ont été enregistrés suite au consentement écrit et oral de la personne interrogée. L'enregistrement des témoignages nous a notamment permis d'avoir une écoute active du participant ou de la participante et ainsi de rebondir sur certaines de leurs réponses. Par la suite, chaque entretien a été retranscrit. Les retranscriptions des témoignages de Sandra et Liam ont ensuite été traduites de l'anglais vers le français. Enfin, une analyse thématique par groupe de personnes interrogées (volontaires, psychologues, directrice d'ONG et adultes ayant grandi en orphelinat) a été effectuée en lien avec la littérature existante.

6- RÉSULTATS

6.1 Résultats du questionnaire en ligne

⇒ *L'état des lieux*

Les résultats obtenus grâce au questionnaire distribué en ligne nous ont permis d'établir un état des lieux de la situation du volontourisme de nos jours. En effet, sur 235 personnes ayant accepté de répondre à ce questionnaire, 199 avaient effectué un séjour en tant que volontaire dans un pays étranger au sien. Les personnes ayant été volontaires dans leur propre pays n'étant pas pris en considération, les résultats se baseront sur ces 199 réponses. Le volontourisme semble attirer majoritairement des femmes (88,5%), entre 18 et 26 ans (79%). Pour la majorité des 199 participantes et participants, leur séjour de volontariat (tout type confondu) a duré entre trois semaines et un mois, tandis que seulement 9% d'entre eux ont passé plus de six mois sur place. Sur les 199 personnes interrogées, 62 d'entre elles ont vécu une expérience de volontariat à l'étranger auprès d'enfants, représentant environ 31,2% des volontaires. Ces 62 volontaires sont restés entre deux semaines et un mois sur place.

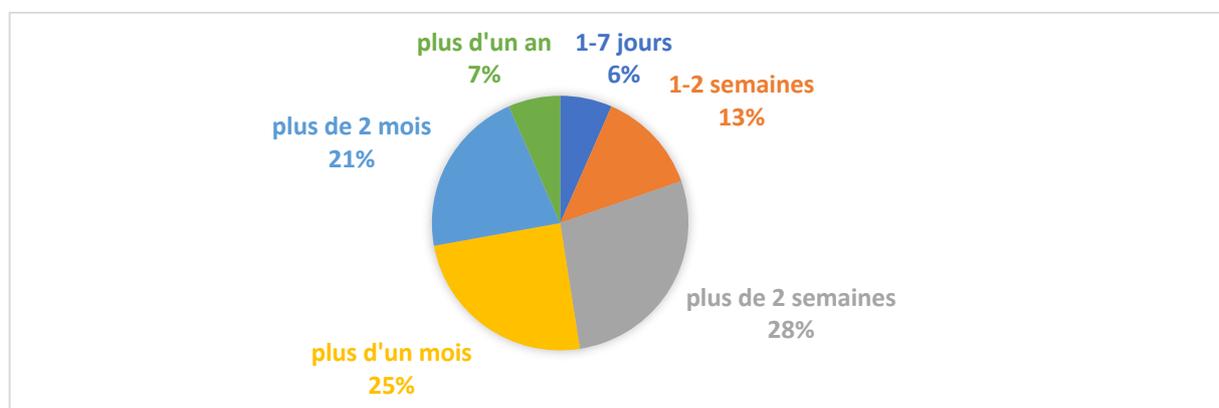


Figure 1. Répartition du nombre de volontaires (en %) ayant travaillé auprès d'enfants selon la durée de leur séjour.

⇒ *Les qualifications*

Parmi ces 62 volontaires, 70% ont répondu ne pas être qualifiés pour s'occuper d'enfants au moment de leur séjour. Grâce à la question concernant leurs qualifications, nous avons identifié quels diplômes possédaient les 30% s'estimant être

qualifiés. Sur ces 23 volontaires, 14 ne possédaient pas de diplôme en lien avec leur rôle au sein de l'institution :

- Un ou une volontaire ne possédait pas de diplôme en lien avec le domaine de l'enfance ;
- Un ou une volontaire était diplômée d'auxiliaire de puériculture mais avait le rôle d'enseignant ou enseignante ;
- Six volontaires possédaient le Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur⁵ (BAFA) mais avaient le rôle d'enseignant ou enseignante ;
- Deux autres volontaires étaient diplômés du BAFA mais avaient le rôle d'éducateur ou d'éducatrice ;
- Un ou une volontaire était éducateur ou éducatrice de jeunes enfants mais avait pour mission d'aider l'enseignant ou l'enseignante ;
- Trois volontaires possédaient un diplôme en lien avec l'enfance, toutefois, ils n'avaient pas de mission précise, ils faisaient ce qui leur était demandé.

En ce qui concerne les autres volontaires, ils possédaient un diplôme en lien avec le travail demandé :

- Six volontaires étaient diplômés du BAFA et avaient le rôle d'animateur ou d'animatrice ;
- Trois volontaires possédaient un diplôme (science de l'éducation, éducateur ou éducatrice spécialisée, étudiant infirmier ou étudiante infirmière) en lien avec leur mission de volontariat.

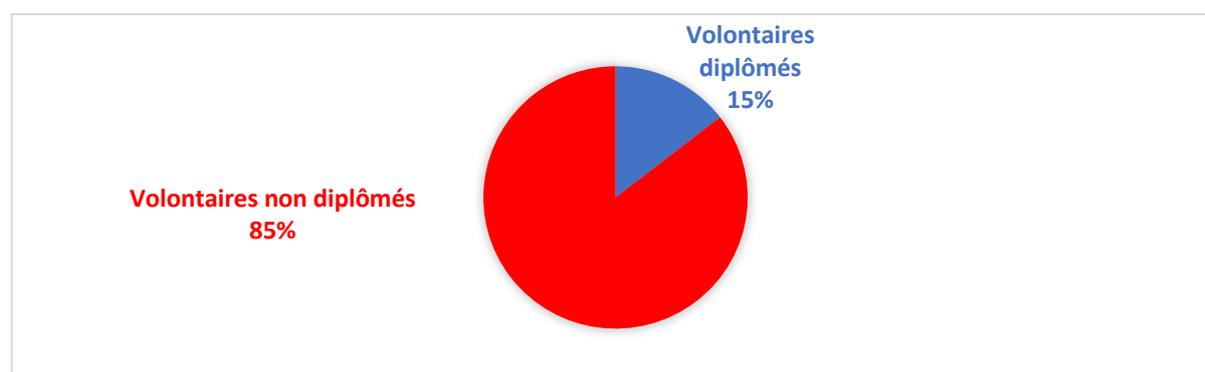


Figure 2. Représentation du nombre de volontaires (en %) possédant les qualifications pour s'occuper d'enfants et en lien avec leur rôle au sein de l'institution.

⁵ Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs ou Animatrices (BAFA) est un diplôme français destiné à la formation de l'animation volontaire.

⇒ **Les types de structures**

Sur les 62 participantes et participants ayant travaillé auprès d'enfants, 42% étaient volontaires dans des institutions telles que des orphelinats, des centres d'accueil pour enfants en situation de handicap, des centres d'accueil pour des enfants atteints de cancer, des centres d'accueil pour enfants en situation de rue.

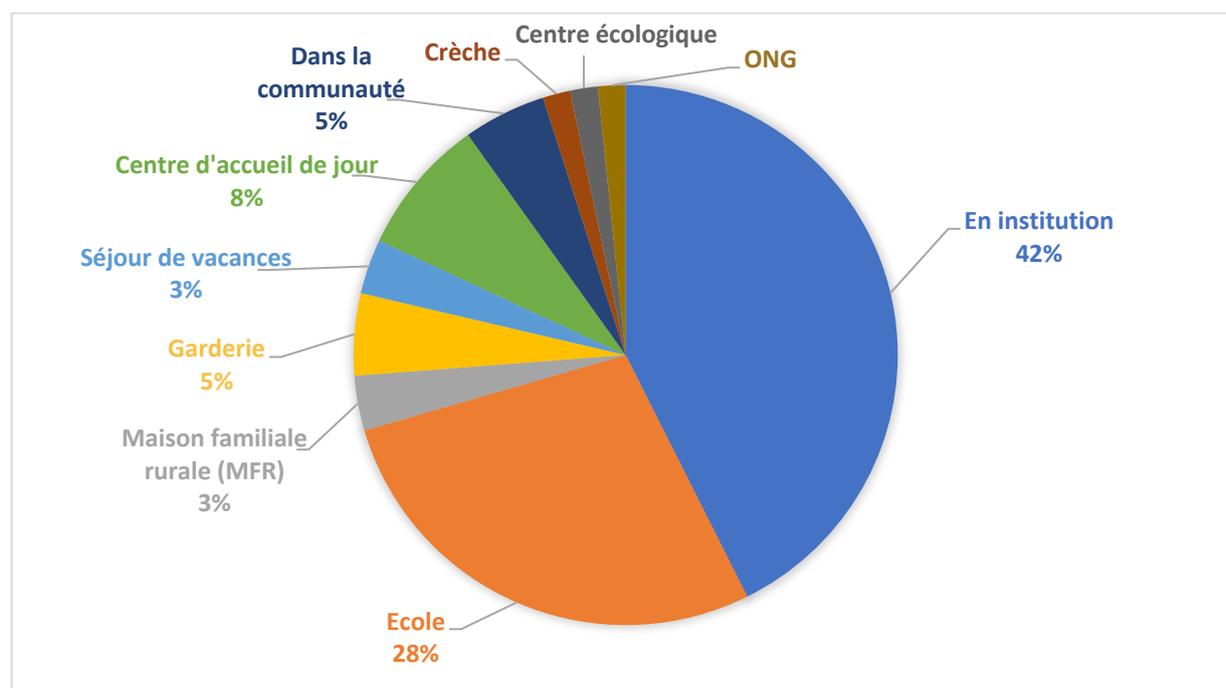


Figure 3. Représentation du nombre de volontaires (en %) par types de structure.

⇒ **Le contact avec les enfants**

La grande majorité des volontaires, c'est-à-dire 92% d'entre eux, ont trouvé le contact facile avec les enfants tandis que seulement 5 volontaires auraient expérimenté des difficultés lors du premier contact. Parmi ces volontaires, deux travaillaient dans un centre d'accueil pour enfants en situation de handicap, deux dans un centre d'accueil de jour et un ne travaillait pas dans une structure mais allait chercher les enfants dans leur communauté pour les emmener dans la ville la plus proche dans le but de faire des achats (affaires scolaires, vêtements, nourriture). Les raisons évoquées pour expliquer ce contact difficile étaient les suivantes :

- « Difficultés car enfants atteints d'un trouble du spectre autistique. Chaque enfant étant différent, il était difficile d'interagir avec lui/elle » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;

- « Enfants en situation de handicap avec des besoins très différents » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Enfants en grandes difficultés sociales » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Difficulté de la langue, besoin d'un traducteur » (Participant-e au questionnaire, 2019).

Malgré un premier contact facile pour la majorité des volontaires, certaines difficultés ont été soulevées.

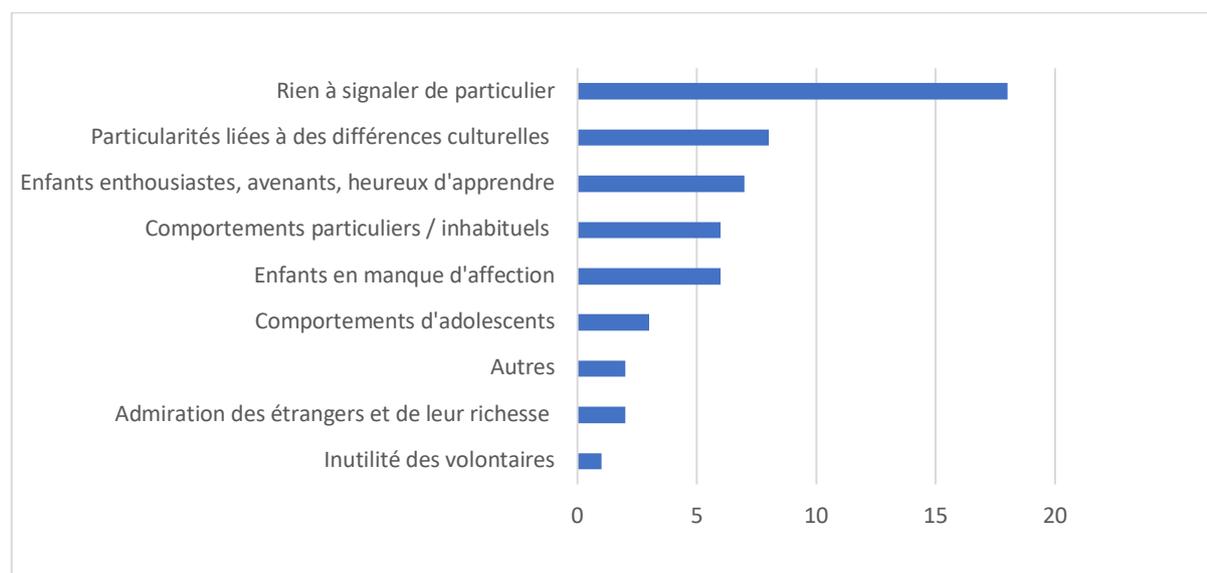


Figure 4. Représentation du nombre de volontaires (0 ; 5 ; 10 ; 15 ; 20) ayant trouvé le contact facile avec les enfants

Nous avons notamment recueilli des témoignages concernant des comportements étranges de la part des enfants :

- Ils étaient très avenants, démontraient beaucoup d'affection envers les volontaires qui pourtant se relayaient souvent et ne restaient que pour quelques semaines. Les enfants semblaient cependant « très détachés comme habitués à nos départs et venues » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- Des enfants particulièrement attentionnés et attentifs aux besoins des volontaires « pourtant c'est nous qui devons nous occuper d'eux » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;

- Certaines situations étant complexes et confidentielles, les volontaires n'étaient pas au courant de tout, ce qui rendait difficile la gestion de certains comportements (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- Des différences de comportements selon l'orphelinat dans lequel se trouvaient les enfants. En ville, les enfants étaient habitués au contact de personnes extérieures et allaient par conséquent très facilement vers autrui. Tandis que les enfants des orphelinats en campagne étaient plus craintifs. « Et je trouve ça bien plus normal qu'un enfant soit plus craintif à l'approche d'un inconnu » (Participant-e au questionnaire, 2019).

Des volontaires ont également témoigné sur le manque d'affection apparent de certains enfants :

- « Des enfants tristes à la fin du séjour » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Enfants en demande d'attention, qui ont très mal vécu notre départ » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Il s'agissait d'enfants abandonnés par leurs parents. Un des petits m'a considérée comme sa maman, car j'étais celle qui l'emmenait à l'école » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Ils sont tous en forte demande d'affection, de compenser le manque de parents » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Les enfants sont tristes et manquent d'amour c'est pourquoi ils viennent très facilement vers nous, ils sont à la recherche d'attention et d'amour » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Tout d'abord, j'étais comme *fundraising coordinator*. Les enfants avaient un contact super facile genre ils voulaient faire des câlins etc. Alors que je ne travaillais pas / n'étais pas en contact direct avec eux... C'était bizarre » (Participant-e au questionnaire, 2019).

⇒ **Le sentiment d'avoir fait une différence**

Le sentiment d'avoir fait une différence dans la vie de ces enfants sur le long terme est partagé. En effet, 58% estiment avoir fait une différence tandis que 42% pensent le contraire.

Parmi les 58% des volontaires ayant eu la sensation d'avoir fait une différence dans la vie de ces enfants sur le long terme, tous considèrent avoir eu un impact positif sur les besoins, le bien-être et le développement de l'enfant sur le moment présent :

- « Impact pour mettre de la joie dans leur petite vie » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Leur donner un intérêt pour le reste du monde. Éveiller leur curiosité » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Les sortir de leur quotidien et leur donner des clés pour améliorer leur vie future » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Mon impact était éphémère mais nécessaire dans la diversité d'apprentissage et culturelle que pouvait rencontrer les enfants » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Je pense leur avoir apporté une sensibilité face aux personnes issues d'autres cultures, une ouverture face à l'autre de manière générale. Mais également la découverte de la douceur et des gestes d'affection (ex : des câlins) » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Je n'ai pas révolutionné leur vie et ce n'était pas le but du volontariat. En revanche, nous avons pu échanger sur leur besoin de vivre à l'étranger avec un étranger et également sur le fait qu'ils se sentaient dévalorisés par rapport à leur couleur de peau. Je pense leur avoir apporté une autre vision de leur pays et de la valeur de leur personne. Enfin, en termes de développement, je leur ai apporté de nouveaux jeux à créer facilement avec très peu de matériel. Les enfants ne sont pas transformés par ma venue, mais il me semble qu'ils ont pu poser leurs questions sur leurs idées du monde occidental et avoir des réponses (même si elles ne reflètent que mon avis) » (Participant-e au questionnaire, 2019).

Cependant, parmi les 42% de volontaires estimant ne pas avoir fait de différence dans la vie de l'enfant, leurs avis concernant leur impact sur le moment présent étaient très hétérogènes. En effet, plus de la moitié pense avoir eu un impact positif, un quart pense ne pas avoir eu de réel impact, 15% pensent avoir eu un impact positif et négatif et un ou une volontaire seulement estime avoir eu un impact négatif.

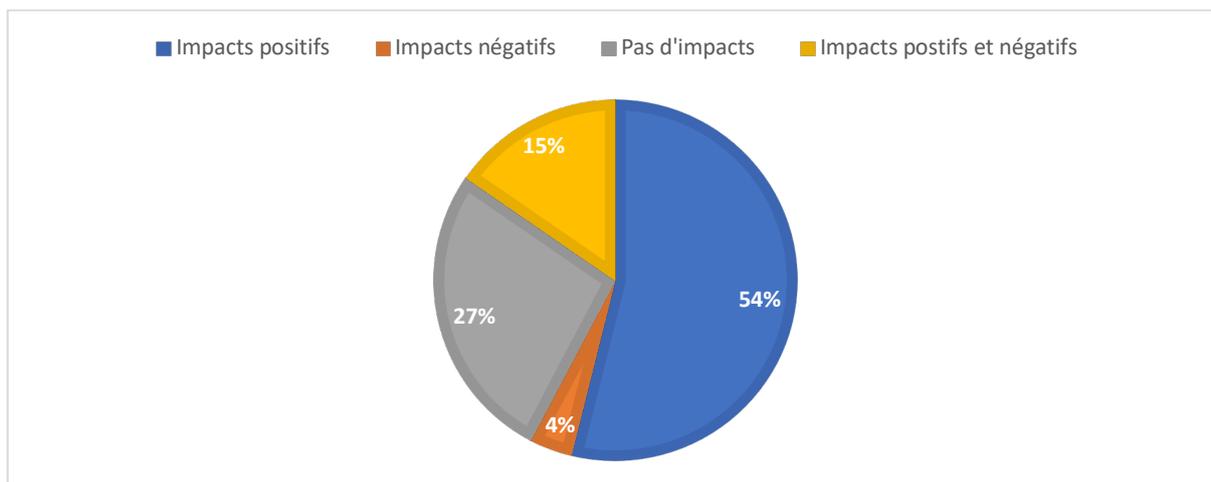


Figure 5. Représentation du nombre de volontaires (en %) estimant ne pas avoir fait de différence en fonction de leur impact positif, négatif, positif et négatif, ou pas d'impact sur le moment présent.

Ainsi, bien que 42% des volontaires estiment ne pas avoir fait de différence dans la vie de l'enfant, la moitié d'entre eux pense avoir eu un impact positif sur le moment présent :

- Permettre à des enfants autistes d'avoir des interactions avec des personnes extérieures (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- Favoriser le bien-être des enfants grâce aux regards, à l'écoute, aux sourires et à l'attention portée à leur égard (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- Permettre aux enfants d'avoir « de l'intérêt aux yeux d'une nouvelle personne » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- Offrir du temps, une échappatoire aux enfants et « beaucoup d'amour, chose qu'ils ne connaissent pas » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- Permettre une « bouffée d'air frais dans leur vie » (Participant-e au questionnaire, 2019).

Parmi ces 42% des volontaires estimant ne pas avoir fait de différence dans la vie de l'enfant, un quart estime ne pas non plus avoir eu d'impact sur le moment présent. Un ou une volontaire témoigne : « Les volontaires n'ont rien offert de plus que ce que les éducateurs du centre pouvaient offrir aux enfants (repas, écoute, bienveillance, sensibilisation sur des sujets précis, etc.) » (Participant-e au questionnaire, 2019).

15% d'entre eux sont partagés entre la sensation d'avoir eu un impact positif et négatif à la fois, pour diverses raisons, notamment :

- Impact positif mais « difficile mentalement pour eux [les enfants] de devoir se réadapter pratiquement tous les mois à de nouveaux bénévoles surtout pour des enfants orphelins (ça peut être vu comme de nouveaux abandons) » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- Impact positif car cela a soulagé la responsable mais peu d'impacts sur le développement de l'enfant car « un mois ce n'est pas suffisant » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Je ne pense pas avoir eu un impact négatif dans le sens où une majorité de ces enfants était lourdement handicapée ce qui nécessite une surveillance et une attention particulière. Les infirmières présentes avaient donc besoin d'un coup de main car elles étaient littéralement débordées. Cependant je sais bien que le *turn-over* des volontaires n'est pas forcément très bon pour l'enfant car beaucoup d'enfants se sont attachés et étaient tristes de mon départ (même si tous ne comprenaient pas que je partais). Dans un sens pour les infirmières je pense que l'on était utile, mais je pense également que 1) les enfants seraient mieux avec des personnes qui restent sur du long terme pour le côté stable 2) ce serait mieux d'employer des locaux 3) avec des qualifications [...] » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- Impact positif sur le moment présent mais négatif sur le long terme causé notamment par des départs fréquents, une absence de continuité des projets, un manque d'information pouvant entraîner de mauvaises réactions (Participant-e au questionnaire, 2019).

Enfin, seulement un ou une volontaire parmi les 42% estime avoir eu un impact négatif sur la vie de ces enfants : « Les volontaires qui se succèdent déstabilisent les enfants. Les volontaires ne sont pas ou peu formés, ils ne servent pas à grand-chose » (Participant-e au questionnaire, 2019).

Malgré le sentiment d'avoir fait une différence ou non dans la vie de l'enfant et malgré l'impact estimé sur le moment présent, 88,7% des participantes et participants se sont senti utiles lors de leur mission de volontariat.

Enfin, 15 volontaires ont souhaité s'exprimer librement sur leur expérience. Parmi eux, 7 ont finalement un avis plutôt négatif sur le volontariat, 4 ont un avis positif, 2 ont un avis mitigé et 2 apportent une réflexion intéressante.

Concernant les avis négatifs :

- « [...] J'éviterai aussi de repartir dans des orphelinats puisque je me suis rendue compte du caractère délétère, pour les enfants d'avoir constamment de nouvelles personnes qui viennent sur leur lieu de vie. Les enfants vont forcément s'attacher et ne comprendront pas le départ de l'adulte. Cela génère de l'instabilité pour eux, alors qu'ils ont besoin de repères et de rituels » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Le volontariat avec les enfants devrait être interdit ou alors bien encadré. Je trouve que travailler avec des enfants est un sujet trop sensible pour laisser des volontaires sans aucune compétence spécifique à ce sujet s'occuper d'enfants. Pour moi ces enfants sont instrumentalisés pour faire vivre des associations. [...] Il faut laisser les enfants à des professionnels avec un réel programme » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Difficile d'avoir un impact réel dans ces accompagnements, même lorsque l'on est qualifié pour ça » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Le volontariat est avant tout un aspect égoïste du volontaire qui va dans les pays rencontrer des peuples défavorisés pour se sentir utile. Cet aspect passe avant la volonté de le faire pour les autres » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « J'ai eu une expérience qui a été personnellement formidable mais je regrette d'une certaine manière car je sais que c'est un peu égoïste de venir pour faire sa 'bonne action' (même si à l'époque je n'avais pas du tout cette intention, je voulais réellement me rendre utile, [...]). Cependant le 'bon côté' de cette expérience est que cela a renforcé mon envie de travailler dans un secteur 'qui œuvre pour le changement'. De cette manière et afin de me sentir plus légitime dans le futur, j'ai effectué des études dans le domaine de la gestion de projet internationaux et tourné vers la solidarité internationale » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Avec le recul, je trouve très déplacé ce genre de volontariat. Il y a un côté néocolonialiste pas terrible. Si on veut aider, mieux vaut financer des initiatives locales qu'aller jouer les *white saviors* » (Participant-e au questionnaire, 2019).

Certains avis sont très positifs :

- « J'ai autant reçu et appris qu'eux voire même plus » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Les personnes en situation précaire se contentent de très peu. En effet, nous y allons pour apporter notre aide, mais nous en sortons gagnants aussi car nous apprenons beaucoup de ces enfants » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;

D'autres sont mitigés :

- « Il s'agit avant tout d'une expérience humaine et très enrichissante pour les bénévoles. Mais de courte durée, je doute que ça ait beaucoup d'impact sur les enfants » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Nous avons échangé avec la maîtresse d'école qui m'a accueillie pendant 2 mois. Nous étions d'accord pour dire que la mission nous avait beaucoup apporté à toutes les deux car nous avons pu échanger sur nos différences, nos ressemblances et nos deux visions du monde en toute transparence. Nous étions également d'accord qu'un volontariat ne devait pas se résumer à une aide unilatérale. D'ailleurs, il semble que ce soit surtout le volontaire qui souhaite tirer bénéfice de l'expérience. L'important est de baser le volontariat sur l'échange sans vouloir imposer une façon de faire ou de penser. Par ailleurs, le seul bémol du volontariat aujourd'hui, pour moi, il est souvent réalisé par des personnes du monde occidental auprès des personnes du Sud. Il y a donc une vision du monde (nord/sud) qui est mise en exergue. Et je me suis rendue compte que certains volontariats n'existent que pour permettre aux personnes des pays du nord de faire une bonne action » (Participant-e au questionnaire, 2019).

Deux volontaires ont amené une réflexion intéressante :

- « Par mon manque d'expérience dans ce domaine, j'ai eu du mal à faire face à une situation d'un enfant 'difficile' » (Participant-e au questionnaire, 2019) ;
- « Le travail dans une ONG n'est pas à prendre à la légère. J'ai été coordinateur de cette même ONG [...] et je répétais toujours aux volontaires d'arrêter d'être idéaliste ou utopiste en espérant pouvoir sauver tout le monde [...], c'est totalement faux, il faut venir dans un but de partage tout simplement, c'est un échange entre les enfants et nous [...] » (Participant-e au questionnaire, 2019).

6.2 Résultats des entretiens

Liam⁶ et Sandra⁷ sont deux adultes ayant passé leur enfance dans des institutions. Nous avons eu l'opportunité de recueillir leurs témoignages sur cette période de leur vie. Ils n'ont aucun lien de parenté, ils ne vivent d'ailleurs pas sur le même continent. Liam a vécu dans un orphelinat sur le continent africain de ses 5 à 18 ans. Quant à Sandra, elle a également vécu de ses 9 à 20 ans dans un orphelinat sur le continent asiatique. Liam et Sandra ont grandi au rythme de la présence de volontaires au sein de leur lieu de vie. Leurs témoignages étant en anglais, ils ont ensuite été traduits en français.

En plus des réponses recueillies grâce au questionnaire, nous avons pu entendre les témoignages de quatre volontaires ayant séjourné au Cambodge, en Inde, au Kenya et en Égypte. Nous nous concentrerons essentiellement sur les témoignages des volontaires no. 2 et 3. En effet, la volontaire no. 2 est partie deux mois dans un orphelinat en Inde parce qu'elle ressentait le besoin de se « rendre utile auprès des populations qui en auraient besoin » (entretien avec volontaire no. 2, 2019). Concernant la volontaire no. 3, elle est partie cinq semaines dans un orphelinat au Kenya. Elle souhaitait travailler auprès d'enfants et découvrir « l'aspect humanitaire dont [elle a] toujours eu envie » (entretien avec volontaire no. 3, 2019). Les situations des volontaires no. 1 et 4 sont un peu différentes de celles des volontaires no. 2 et 3. En effet, la volontaire no. 1 était enseignante dans une école cambodgienne, les enfants présents ne vivaient pas en institution étant donné qu'ils rentraient tous les soirs dans leurs familles (entretien avec volontaire no. 1, 2019). Tandis que la volontaire no. 4 habitait en Égypte avec sa famille et était bénévole dans l'orphelinat proche de chez elle (entretien avec volontaire no. 4, 2019).

De plus, trois psychologues, une pédopsychiatre ainsi qu'une directrice d'ONG de protection de l'enfance ont été interrogées permettant ainsi un regard professionnel sur certaines situations. Afin de préserver leur anonymat elles seront désignées par leurs numéros d'entretien ainsi que leur titre.

⁶ Prénom d'emprunt

⁷ Prénom d'emprunt

⇒ **La définition du volontourisme**

Pour Sandra (entretien no. 10, 2020) la définition de volontourisme en orphelinat consiste en un groupe de personnes faisant plus de mal que de bien à des enfants en voulant les sauver. Quant à Liam (entretien no. 11, 2019), la notion de durée, notamment de court terme, joue un rôle important dans la définition du volontourisme. Toutefois, il admet que cette notion est relative :

« Certaines personnes peuvent passer une année ou deux dans un orphelinat donc je ne sais pas quand dire que c'est trop court et peut-être nous pouvons mettre le mot 'court' en relation avec les effets et les dommages que cela peut avoir sur les enfants, autrement, je ne sais pas comment définir 'court' »⁸ (entretien no. 11 avec Liam, 2019).

Liam (entretien no. 11, 2019) conclut en disant que trop de droits de l'enfant sont bafoués dans le volontourisme : liberté d'interagir, de s'associer, la vie privée, la participation, et d'autres encore. « En général, on parle de 65% à 70% des droits qui ne sont pas respectés » (entretien no. 11 avec Liam, 2019). Cet avis est également partagé par la directrice de l'ONG de protection de l'enfance : « Je pense que le volontourisme dans les orphelinats contribue à alimenter un système qui n'est pas dans le meilleur intérêt de l'enfant et qui par définition un système dans lequel pas mal de droits de l'enfant sont bafoués » (entretien no. 9 avec une directrice d'ONG, 2019).

6.2.1 Le droit à la santé

Sandra (entretien no. 10, 2020) raconte que les volontaires restaient deux mois ou moins, parfois une journée ou même une demi-journée. Liam (entretien no. 11, 2019) confirme que les volontaires restaient sur place pour une courte période, parfois le temps d'un instant à la suite d'une visite d'un parc national. Une psychologue (entretien no. 5, 2019) ajoute qu'il n'est pas très adéquat que des volontaires s'occupent d'enfants ayant déjà vécu un traumatisme de séparation d'avec leur famille et ce, pour moins de deux mois. Le fait qu'un ou une volontaire reste si peu de

⁸ Ce témoignage ainsi que tous les témoignages de Liam (entretien no. 11, 2019) ont fait l'objet d'une traduction personnelle.

temps auprès de l'enfant serait considéré comme criminel selon une autre psychologue (entretien no. 6, 2020).

⇒ **Le contact entre enfants et volontaires**

Liam (entretien no. 11, 2019) raconte que les enfants voyaient arriver des bus de volontaires, essentiellement pendant les weekends. En effet, selon l'expérience d'une volontaire dans un orphelinat en Inde, une dizaine de jeunes bénévoles arrivait un jour, pour tous repartir un ou deux mois plus tard (entretien avec volontaire no. 2, 2019). Selon Liam, ils étaient « aspirés par l'industrie du tourisme » ; cette manière de faire étant pourtant nocive pour les enfants (entretien no. 11 avec Liam, 2019).

Une volontaire relate également que son premier contact avec les enfants a été à la fois « particulier » et « très facile » (entretien avec volontaire no. 2, 2019). En effet, les enfants n'étaient pas timides et venaient très facilement parler aux volontaires malgré la barrière de la langue (entretien avec volontaire no. 2, 2019). La situation était relativement semblable dans l'orphelinat au Kenya, les enfants étaient très avenants, ils accrochaient la jambe de la volontaire, lui touchaient les cheveux. Elle évoque un contact « vraiment facile, très facile même » (entretien avec volontaire no. 3, 2019), bien que dans cette structure, les volontaires n'étaient présents qu'un à la fois et ne restaient jamais plus d'une semaine (entretien avec volontaire no. 3, 2019). Une autre volontaire ajoute : « Alors, c'est-à-dire quand on arrive, ils se jettent tous sur nous, ils viennent nous prendre la main. Ils ont absolument besoin de contacts » (entretien avec volontaire no. 4, 2019).

⇒ **Une forte demande affective de la part des enfants**

Selon Sandra (entretien no. 10, 2020), ce sont essentiellement les plus petits, entre 2 et 10 ans, qui sont fortement demandeurs de câlins. Pour elle, ce comportement n'est pas normal pour un enfant et reflèterait même un trouble de l'attachement. Liam le confirme également :

« Quand un volontaire arrive, ils [les enfants] accourent et pensent que ça sera pour toujours mais ce n'est pas le cas. Les volontaires ne sont pas conscients du fait que les enfants souffrent de problèmes d'attachement, en fait, ils rendent ce problème encore pire » (entretien no. 11 avec Liam, 2019).

Selon Liam (entretien no. 11, 2019), cette forte demande affective pourrait également s'expliquer par des enfants « coachés » dans le but de répondre aux attentes des volontaires. La pédopsychiatre interrogée est du même avis : « soit c'est quelqu'un qui orchestre ça, [soit c'est] un enfant qui a manqué d'affection et qui va la rechercher comme ça mais ce n'est pas très bon et c'est même plutôt mauvais signe » (entretien no. 8 avec une pédopsychiatre, 2019). Elle ajoute qu'en plus d'être mauvais signe, ce comportement paraît également dangereux notamment si l'enfant vient à demander de l'affection à un adulte mal intentionné. Pour elle, ces enfants en demande ont donc un risque plus accru d'être abusés (entretien no. 8 avec une pédopsychiatre, 2019). Cependant, pour Liam (entretien no. 11, 2019), il paraît nécessaire de ne pas perdre de vue que cette forte demande affective est plus que légitime dans un contexte où les enfants sont parfois une centaine pour trois ou quatre donneurs ou donneuses de soins.

⇒ **Des enfants attentifs et attentionnés envers les volontaires**

Le fait qu'un participant ou une participante au questionnaire évoque que les enfants étaient particulièrement attentifs et attentionnés aux besoins des volontaires n'étonne pas Liam (entretien no. 11, 2019). Selon une directrice d'ONG (entretien no. 9, 2019), l'attention particulière portée aux besoins des volontaires peut venir d'injonctions reçues de la part du directeur ou de la directrice de l'orphelinat dans le but de servir les intérêts des volontaires et de faire en sorte qu'ils se sentent bien. Cela pourrait également être le signe du *imbalance of power*, le fait que des enfants et des jeunes locaux « aient intégrés la supériorité de l'homme blanc, de l'occidental. [...] Pour eux c'est normal que des jeunes étrangers occidentaux soient mieux traités quelque part » (entretien no. 9 avec une directrice d'ONG, 2019).

Selon Liam (entretien no. 11, 2019), il est fréquent que les directeurs et directrices demandent aux enfants d'être attentifs aux besoins des volontaires. Il nous explique :

« C'est très subtil. Si tu [la/le volontaire] te sens apprécié, si tu fais partie de ceux dont les enfants se sont vraiment attachés, tu as envie de revenir, c'est de cette manière qu'ils sont nourris. Certains volontaires te diront qu'ils ont été touchés par cette expérience, mais de nouveau, c'est de cette manière que fonctionne le système. Et tu sais, on dit aux enfants de divertir les volontaires pour que ces derniers fassent plus de donations. C'est très commun et c'est la seule manière de s'assurer qu'ils reviendront un jour » (entretien no. 11 avec Liam, 2019).

Cette situation, Liam la qualifie de gagnante-gagnante car les enfants reçoivent de l'attention et les volontaires ont ce qu'ils veulent : jouer avec les enfants, sentir qu'ils sont utiles. Finalement « les enfants gardent les volontaires occupés » selon Liam (entretien no. 11, 2019).

Les volontaires ont également observé de tels comportements. Les enfants veillaient, par exemple, à ce qu'une volontaire ait suffisamment à manger ou à ce qu'elle ne manque de rien malgré les difficultés financières de l'orphelinat (entretien avec volontaire no. 3, 2019). Une autre volontaire ajoute : « ils étaient clairement dans une attitude d'adulte » (entretien avec volontaire no. 2, 2019). Une pédopsychiatre (entretien no. 8, 2019) considère en effet ce comportement comme « adultomorphe », c'est-à-dire, un peu trop mature pour leur âge. Selon elle, ces enfants auraient tendance à beaucoup se préoccuper des autres, après avoir été livrés à eux-mêmes ou avoir dû s'occuper de parents malades ou défailants.

Une psychologue (entretien no. 7, 2019) parle d'une « inversion de la hiérarchie » où les enfants sont « parentifiés ». Elle émet également l'hypothèse d'un attachement désorganisé que les enfants tenteraient d'apaiser par un mécanisme de contrôle : le fait de prendre soin des autres. Selon la pédopsychiatre (entretien no. 8, 2019), en prenant soin des autres, l'enfant compenserait la présence affective et psychologique qu'il n'aurait jamais eu.

Selon une psychologue (entretien no. 5, 2019), cette attention portée vers les volontaires pourrait également être une stratégie de la part de l'enfant faisant ainsi tout son possible pour maintenir le lien et pour que tout se passe bien. Selon elle, ce comportement traduirait une insécurité ou une anxiété. Une autre psychologue

(entretien no. 6, 2020) souligne que cette attention pourrait aussi être une manière de garder l'attention de l'autre ou encore de prévoir les réponses de l'autre. Toutefois, elle affirme qu'il ne faut pas négliger la dimension culturelle, cette dernière pouvant avoir un impact sur la manière de traiter les touristes étrangers.

⇒ **Un enfant considère un ou une volontaire comme son parent**

« Si tes parents ne peuvent pas prendre soin de toi et que tu es dans un orphelinat, qu'un volontaire arrive et se dit être un donneur de soins, l'enfant oriente son attention sur ce volontaire car il semble être la personne la plus attentionnée » (entretien no. 11 avec Liam, 2019).

Pour une psychologue (entretien no. 5, 2019), le fait qu'un enfant considère un ou une volontaire comme son parent car il ou elle l'emmène à l'école est « un investissement naturel et de survie de la part de l'enfant ». Selon la pédopsychiatre (entretien no. 8, 2019), c'est également un investissement extrême lié à un manque affectif. Pour une autre psychologue (entretien no. 7, 2019), ce comportement signifiant une incertitude de la part de l'enfant quant à son identité serait le signe d'un trouble de l'attachement. Une psychologue explique :

« Ce qui est dramatique, c'est qu'il [l'enfant] s'attache très vite parce qu'il a un besoin très grand, une urgence et hop : deux mois après ou X semaines après, ce n'est plus [la même personne] et au bout de la X^{ème} fois, l'enfant ne va plus avoir le comportement de vite s'attacher, de s'attacher trop mais il va développer la phase suivante de ne plus s'attacher » (entretien no. 5, 2019).

Cela est « d'autant plus inquiétant que lorsque ce volontaire part, ça veut dire que [l'enfant] est abandonné une fois de plus » (entretien no. 7 avec une psychologue, 2019). « C'est vraiment cette interruption du lien qui est dangereuse » (entretien no. 8 avec une pédopsychiatre, 2019). Pour une psychologue (entretien no. 5, 2019), les enfants risqueraient de se résigner à ce que l'autre ne soit pas là et ainsi se désinvestir de la relation, signe d'un attachement désorganisé de type « évitant ». Pour une autre professionnelle, le fait que l'enfant considère la personne qui l'emmène à l'école comme spéciale, serait le signe d'une difficulté, voire d'une incapacité à identifier les

personnes spéciales des moins spéciales. Ce comportement reflèterait d'un trouble de l'attachement de type « désinhibé » (entretien no. 6 avec une psychologue, 2020).

« C'est compliqué car les gens ne le voient pas de cette manière. J'ai discuté avec certains enfants qui me disent aimer les volontaires plus que leurs propres parents parce que ce sont les volontaires qui payent pour leurs frais de scolarité, qui font des dons à l'orphelinat, ce sont les personnes qui les aident le plus, qui prennent ce rôle de parent finalement... » (entretien no. 11 avec Liam, 2019).

Toutefois, selon une psychologue (entretien no. 5, 2019), si l'enfant pouvait investir une relation envers une personne stable, acceptant le rôle de parent sur la durée, elle considère que cela pourrait être un bon investissement pour l'enfant.

⇒ **Le départ des volontaires**

Au début, Sandra aimait beaucoup la présence des volontaires : « L'amour et l'affection que je recevais des visiteurs faisaient du bien au début mais c'était toujours très traumatisant quand venait le moment pour eux de partir et de nous dire au revoir » (entretien no. 10 avec Sandra, 2020). Elle appréciait beaucoup qu'ils s'occupent d'elle, toutefois, cela rendait leur départ encore plus terrible :

« Je me sentais très contrariée et je pleurais beaucoup. Je ne voulais plus parler ni être de nouveau en contact avec d'autres personnes. Cela me faisait tellement mal et tellement peur. Je pense que cela me rappelait la perte et la séparation que j'avais déjà subies après avoir été séparée de ma famille. J'avais l'impression d'être abandonnée encore et encore. Ils disaient et promettaient toujours qu'ils allaient revenir mais ils ne sont jamais revenus. Je me souviens que je regardais toujours le portail, j'attendais tous les jours qu'ils reviennent. Je courais vers le portail dès que j'entendais une voiture passer mais je ne voyais personne. C'est ce sentiment horrible qui m'a le plus blessée »⁹ (entretien no. 10 avec Sandra, 2020).

⁹ Ce témoignage ainsi que tous les témoignages de Sandra (entretien no. 10, 2020) ont fait l'objet d'une traduction personnelle.

Pour Sandra (entretien no. 10, 2020), les volontaires ne se rendent pas compte du mal qu'ils peuvent faire aux enfants.

Pour la volontaire no. 3 (entretien no. 3, 2019) le moment du départ s'est avéré difficile étant donné l'expérience intense de partage et d'attachement envers les enfants qu'elle a vécu : « J'ai adoré faire cette expérience mais je me suis dit que c'était triste de faire ça parce qu'ils s'attachent à quelqu'un et cette personne part » (entretien avec volontaire no. 3, 2019). Elle raconte que les plus grands étant pertinemment conscients de la situation pleuraient, certains plus petits tentaient de se raccrocher physiquement pour éviter son départ.

Le départ a également été difficile pour la volontaire no. 2 (entretien no. 2, 2019) : elle s'est « pris en pleine figure, le fait que pour ces enfants, ce n'était peut-être pas hyper facile d'avoir des bénévoles qui restent là deux mois et qui ensuite s'en vont et que tu ne vois plus jamais ». Elle ajoute que les enfants ont eu du mal à laisser partir ceux qui ont vécu avec eux pendant deux mois. Elle s'est ensuite imaginée se retrouver dans la même situation :

« Bah moi je me dis : je suis un enfant, je n'ai plus ma famille, je vis au quotidien avec des adultes qui ne sont pas forcément très maternant, [...], enfin ce n'est pas qu'ils ne sont pas présents mais ce ne sont pas des parents donc moi, à ce moment-là, je me suis imaginée petite et je me suis dit 'oh mon dieu, j'espère que les enfants ne se sentent pas abandonnés à chaque fois que des bénévoles s'en vont' parce que sinon je trouve ça super dur déjà que ces enfants-là sont dans un orphelinat et qu'en plus ils vivent ça tous les deux mois » (entretien avec volontaire no. 2, 2019).

Elle ajoute :

« A ce moment-là je me suis un peu dit : tu ne peux pas rester éternellement parce qu'en même temps ce n'est pas ta vie, enfin moi ce n'était pas mon travail, ce n'était pas la vie que je m'étais choisie, mais forcément y'a un petit côté un peu triste » (entretien avec volontaire no. 2, 2019).

A contrario, des enfants vivant avec leur famille et étant en contact avec des volontaires la journée, au sein de leur école, n'avaient pas le cœur brisé lorsque ces derniers partaient selon une volontaire (entretien no. 1, 2019). Selon elle, ils savaient que les volontaires ne restaient pas et y étaient habitués.

« Ces enfants ont besoin de vraies relations attentionnées et non pas ce genre de relations fugaces et instables » (entretien no. 11 avec Liam, 2019). En effet, selon une pédopsychiatre (entretien no. 8, 2019) les séparations exposent l'enfant à des changements, notamment des ruptures dans le lien qui finissent par marquer.

⇒ **Les conséquences futures**

Liam (entretien no. 11, 2020) ajoute que ces départs incessants sont un challenge socio-émotionnel pour les enfants. En effet, certains ont un passé compliqué et s'attachent très rapidement aux volontaires qui malheureusement repartent très vite : « alors tu finis la journée avec des enfants qui n'ont confiance en personne, cela brise leur confiance aux autres et en grandissant, cette idée se renforce d'autant plus » (entretien no. 11 avec Liam, 2019).

Selon une psychologue (entretien no. 7, 2019), les changements fréquents de donneurs ou donneuses de soins peuvent également déclencher ce qu'on appelle la phobie des liens (enfant qui ne s'agrippe pas) ou au contraire l'agrippement (enfant qui saute dans les bras du premier venu). Elle précise qu'un enfant se précipitant dans les bras du premier venu n'est pas nécessairement un enfant ayant un attachement sécurisé.

D'après une pédopsychiatre (entretien no. 8, 2019), il est important de prendre en compte ce qu'a vécu l'enfant dans son passé. Pour elle, si l'enfant a déjà une histoire de séparation, suivant son stade de développement, il pourrait vivre ces séparations extrêmement mal, avoir des angoisses. « Qu'est-ce qu'il y a eu dans l'histoire de cet enfant et en quoi un nouvel attachement et une nouvelle séparation pourraient raisonner avec son vécu ? » (entretien no. 8 avec une pédopsychiatre, 2019). Selon une psychologue (entretien no. 5, 2019), chez l'enfant qui a déjà vécu le traumatisme de la séparation d'avec ses parents, c'est finalement une continuelle reviviscence de

cette blessure. Pour une autre psychologue (entretien no. 7, 2019), les enfants finiraient par perdre espoir à force de voir des personnes venir et repartir et par conséquent, finiraient par ne plus faire confiance aux autres. Sandra (entretien no. 10, 2020) affirme en effet, que le traumatisme expérimenté au sein de l'orphelinat l'affecte toujours aujourd'hui et qu'il lui est très difficile de faire confiance et de construire des relations personnelles.

Selon une psychologue (entretien no. 5, 2019), la stabilité de la figure d'attachement est primordiale pour que l'enfant puisse se construire. Elle ajoute, qu' « elle permet à l'enfant de construire une sécurité du lien, une confiance en l'autre et par ricochet, une confiance en soi ». Selon elle, une insécurité liée à une instabilité de la figure d'attachement pourrait s'exprimer chez l'enfant comme suit : « soit je m'attache pas assez, soit je m'attache trop » (entretien no. 5 avec une psychologue, 2019).

Une pédopsychiatre (entretien no. 8, 2019) souligne également qu'une figure d'attachement bienveillante, présente psychologiquement et physiquement, est la pierre angulaire du développement psychomoteur sain de l'enfant. Pour une psychologue (entretien no. 6, 2019), si une telle figure est présente et que des repères très précis existent, la présence d'un ou d'une volontaire, même si ce n'est que pour deux mois, ne serait pas si délétère pour l'enfant. Finalement, selon la pédopsychiatre (entretien no. 8, 2019), ce qui importe c'est que l'enfant puisse avoir une personne de référence, voire deux, qui soit constante dans le temps afin de pouvoir « favoriser le lien au maximum ». Pour Liam (entretien no. 11, 2019), les enfants devraient avoir le droit à des relations stables et attentionnées au lieu de ce roulement permanent de volontaires qui renforce les problèmes dont souffrent déjà les enfants :

« On devrait encourager les institutions à changer, engager plus de personnel, de personnel local qui peut être là avec les enfants mais en même temps, changer le système, autrement on se retrouve coincé dans ce cercle de volontaires et ce n'est pas du tout durable » (entretien no. 11 avec Liam, 2019).

Sandra (entretien no. 10, 2020) estime que la présence d'une figure d'attachement stable est très importante dans la vie d'un enfant afin qu'il puisse grandir normalement. En effet, les enfants qui ont grandi dans un orphelinat ne s'adaptent

pas à la société : « Retourner vivre dans la société est une chose si horrible, pleine de peur, d'effroi et de désespoir » (entretien no. 10 avec Sandra, 2020). Elle conclut en soulignant qu'un système de soins basé sur un fonctionnement familial est largement préférable à un système institutionnel.

⇒ **De l'attention malgré tout**

Malgré des conséquences négatives, Liam (entretien no. 11, 2019) admet que la présence des volontaires apparaît comme une opportunité, pour les enfants, d'interagir avec des adultes qui ont le temps de s'occuper d'eux. En effet, l'un des orphelinats dans lequel se trouvait une volontaire (entretien no. 2, 2019) accueillait une cinquantaine d'enfants entre 1 an et demi et 15 ans pour trois professionnelles locales dont la responsable de l'orphelinat. Tandis que dans une autre structure, une volontaire était seule pour 35 enfants âgés de 1 mois à 20 ans. Il n'y avait qu'une professionnelle fixe : la directrice qui gérait l'orphelinat et s'occupait des enfants (entretien avec volontaire no. 3, 2019).

Sandra (entretien no. 10, 2020) confirme qu'il n'y avait qu'une *nanny* pour une cinquantaine d'enfants. Il était alors impossible pour eux de recevoir de l'attention. Elle souligne que les premières figures d'attachement qui lui viennent à l'esprit sont les volontaires. Ils étaient pour elle une famille, des proches, des amis, même si certains d'entre eux ne restaient que pour quelques jours. Toutefois, aujourd'hui, Sandra ne pense pas avoir de figure d'attachement spécifique, étant envoyée à l'orphelinat, elle a été séparée de sa famille et éloignée de sa communauté.

6.2.2 Le droit d'être entendu

« Vous semblez objectivé pour être vu et vécu » (entretien no. 11 avec Liam, 2019). Liam n'avait pas le choix de qui venait vers lui et interagissait avec lui. Des gens décidaient pour lui quand et qui pouvait aller le voir, les enfants n'étaient jamais inclus dans ce processus pour exprimer leur avis.

« En tant qu'être humain, j'ai senti que j'étais juste là pour être vu et ensuite les gens partaient » (entretien no. 11 avec Liam, 2019).

Une volontaire (entretien no. 2, 2019) témoigne qu'une fois arrivée dans l'orphelinat, elle s'est vue directement mettre un enfant qu'elle ne connaissait pas dans ses bras par la responsable de l'institution. Elle raconte que les enfants ont été mis très rapidement dans les bras des volontaires, sans même demander l'avis ni aux volontaires ni aux enfants.

Un des droits de l'enfant le plus bafoué selon une directrice d'ONG (entretien no. 9, 2019) est le droit à la participation (art. 12 CDE). Selon elle, ces enfants sont dans un système où l'on favorise la venue de volontaires et où il est demandé aux enfants de se conduire d'une certaine manière, de dire ou de taire leur histoire. Elle rajoute qu'il est parfois demandé aux enfants de se prétendre orphelins, alors que ce n'est pas forcément le cas.

6.2.3 Le droit à la protection de la vie privée

Sandra (entretien no. 10, 2020) nous raconte que tout le monde pouvait rentrer librement dans l'orphelinat où elle vivait, sans même qu'il y ait une vérification du casier judiciaire de la personne entrant dans l'institution. Une volontaire (entretien no. 4, 2019) raconte qu'en effet, toute personne souhaitant rentrer dans l'orphelinat pour y amener quelque chose pouvait le faire. Bien que cela ne soit pas forcément le cas dans tous les orphelinats, Liam (entretien no. 11, 2019) souligne que c'est extrêmement courant.

« Tu te sens étranger, étrange parce que tu sais que ces personnes blanches sont venues te voir, toi l'enfant noir. Ils viennent souvent, prennent des photos, et tout ça fait que tu te sens bizarre, tu te sens aliéné mais quand tu n'es encore qu'un enfant, tu ne réfléchis pas trop à tout ça, c'est seulement plus tard que tu y penses, quand tu es un adulte et que tu commences à réfléchir avec plus de maturité. Et tu commences à penser que c'était comme dans un zoo et qu'ils venaient juste voir des 'orphelins' et c'est tout... Je dois dire que c'est très étrange... » (Entretien no. 11 avec Liam, 2019).

Selon lui, « c'est facile d'avoir accès à ces enfants en termes de fonctionnement du système : la plupart des orphelinats recherchent des fonds et l'accès est donné à ceux qui peuvent donner » (Entretien no. 11 avec Liam, 2019).

Il ajoute :

« [Un] enfant au Kenya, en Tanzanie ou en Ouganda mérite le même respect qu'un enfant en France. Il y a des lois universelles de dignité, des droits fondamentaux communs en termes de vie privée. Pourtant, dans l'industrie du volontariat, les enfants sont vus comme des aliens » (entretien no. 11 avec Liam, 2019).

6.2.4 Les résultats supplémentaires

Étant donné le caractère non prédictible des entretiens semi-directifs, des résultats supplémentaires sont apparus au cours de la recherche, nous les abordons dans cette partie.

⇒ *La notion du sauveur et de la sauveuse occidentale*

Pour Sandra (entretien no. 10, 2020), lorsque les occidentaux tentent de sauver son pays, c'est une forme de colonisation. Cela leur vole leur indépendance et leur habilité à décider comment ils devraient vivre et se développer. Elle ajoute « quand les occidentaux essayent d'aider les enfants de mon pays, souvent, ils font plus de mal que de bien. Leur aide a causé la séparation de certains enfants d'avec leur famille et leur placement dans des orphelinats » (entretien no. 10 avec Sandra, 2020). Liam (entretien no. 11, 2019) considère le « complexe du sauveur occidental » comme suit :

« Les blancs se positionnent comme des personnes avec des ressources pouvant aider, mais c'est plus complexe car le genre d'aide dont on parle c'est juste aller dans les communautés, prendre les enfants, les placer dans des orphelinats et ça, ce n'est pas du tout ce qui aide les enfants. Tu penses secourir, sauver sans vraiment penser à quel point ce que tu fais est durable, si c'est aligné avec les droits humains ou les droits des enfants, comment ça affecte la famille et la communauté ». (entretien no. 11 avec Liam, 2019)

Une volontaire (entretien no.2, 2019) relate avoir observé des choses marquantes, voire un peu étranges selon elle. Elle explique qu'elle voyait dans le regard des enfants que ces derniers savaient que les volontaires venaient de pays riches. Elle raconte qu'à son arrivée en Inde, elle portait un collier plaqué or et rapidement de nombreux enfants sont allés la voir en lui demandant si elle pouvait le leur donner. « Même si pour moi ce n'était pas grand-chose, pour eux cela représentait une convoitise qui n'était pas forcément positive » (entretien avec volontaire no. 2, 2019). Selon elle, les enfants ont également tout de suite exprimé le fait de vouloir prendre des photos avec son téléphone :

« Ça m'a tout de suite fait comprendre que, d'une certaine manière, dans [la tête des enfants], c'était associé qu'un blanc occidental se déplaçait forcément tout le temps avec son smartphone et faisait des photos. C'était à la fois drôle, un peu triste, un peu étrange. D'une certaine manière, tu vois qu'ils sont habitués de voir des occidentaux autour d'eux et qu'ils ont compris qu'en fait, nous, on n'a pas accès aux mêmes choses qu'eux, ce qui est un peu triste sur certains aspects » (entretien avec volontaire no. 2, 2019).

⇒ **Les qualifications**

Concernant les qualifications des volontaires, Liam (entretien no. 11, 2019) estime que les volontaires devraient être plus âgés et connaître les fondamentaux du développement de l'enfant. Il ajoute : « on ne devrait pas pouvoir employer des adolescents » (entretien no. 11, 2019). Selon lui, les volontaires ne possèdent pas les connaissances nécessaires sur le développement de l'enfant et par conséquent, ne savent pas gérer certaines situations surtout lorsque l'enfant a un vécu difficile. Une pédopsychiatre (entretien no. 9, 2019) ajoute que « mettre en relation des enfants vulnérables avec des adultes qui ne sont pas formés [...] n'est pas une bonne idée du tout ». Elle explique :

« Il y a des manques, des carences qui se rencontrent, il y a un adulte qui potentiellement n'est pas adéquat qui se retrouve face à un enfant qui a des besoins particuliers, voire peut-être un peu pathologiques, ça peut faire des dégâts ». (entretien no. 9, 2019)

⇒ **Les alternatives**

Pour Liam (entretien no. 11, 2019), un système basé sur la famille plutôt que sur l'institutionnalisation est préférable. Il ajoute que cela permet à l'enfant de grandir dans un environnement qui apprécie sa culture et responsabilise la communauté vis-à-vis de ce dernier. Tandis que le modèle institutionnel renforce le concept d'isolement et d'exclusion et déresponsabilise la communauté ainsi que la famille. Deux psychologues (entretien no. 5, 2019 ; entretien no. 6, 2020) considèrent que les familles d'accueil sont une meilleure solution pour l'enfant qui ne peut pas grandir avec ses parents. En effet, selon l'une d'elle, « les besoins d'attachement d'un enfant sont mieux remplis dans un contexte plus petit avec des figures d'attachement spécifiques, plus comme le format d'une famille » (entretien no. 6, 2020). La directrice d'ONG (entretien no. 9, 2019) interrogée est du même avis : les institutions devraient être uniquement un choix de dernier recours. Elle conclut en évoquant que les gouvernements cambodgien et kenyan mettent en place des politiques proactives afin de lutter contre la création de nouveaux orphelinats et de réduire drastiquement le nombre d'enfants vivant en institutions. Toutefois, elle ajoute que les bonnes intentions des volontaires sont argumentées par un fait économique : les institutions n'ont pas la possibilité d'embaucher du personnel, les volontaires apparaissent alors comme une solution idéale. Selon elle, si ce système est si difficile à faire évoluer c'est qu'il génère beaucoup de profits. Elle explique également, qu'aujourd'hui, l'orphelinat reste, dans l'inconscient collectif, quelque chose de bien, de nécessaire, ce qui rend une évolution du système d'autant plus difficile (entretien no. 9 avec une directrice d'ONG, 2019). Bien qu'il soit impossible de juger l'apport d'un ou d'une volontaire dans la vie d'un enfant à un moment donné, cette directrice d'ONG (entretien no. 9, 2019) nous rappelle que le système ne peut évoluer si on continue de n'observer que les impacts à court terme. Il est nécessaire, selon elle, d'avoir une vision plus globale. Elle ajoute que l'idée n'est pas de mettre fin au système d'institutionnalisation et de volontariat mais « d'accompagner les acteurs qui aujourd'hui contribuent à l'institutionnalisation des enfants à mettre en place des alternatives pour proposer autre chose à la place ». Le but est de tout mettre en œuvre pour aider les orphelinats dans la transition, faire en sorte qu'ils ne soient plus la réponse première. Finalement, selon elle, il faudrait agir sur l'offre et la demande afin de mettre en place un système différent, plus respectueux des droits de l'enfant.

7- DISCUSSION

7.1 Analyse des résultats

Les résultats de cette étude sont nombreux et enrichissants. Dans ce chapitre, nous les analyserons en fonction de nos questions de recherche et notre cadre théorique développé précédemment. Ainsi, nous évaluerons si nous pouvons valider ou invalider nos hypothèses de départ.

7.1.1 Le droit à la santé

La présente étude cherchait à identifier si le volontourisme a un impact sur la santé mentale des enfants, notamment concernant leur attachement. Nous faisons l'hypothèse que le roulement fréquent de volontaires au sein de l'institution est un déclencheur de potentiels troubles de l'attachement chez l'enfant, souvent déjà présents et causés par un premier abandon.

Reas (2013) caractérise le volontariat comme s'effectuant sur une durée de moins de six mois. En effet, selon notre étude, très peu de volontaires (9%) restent plus de six mois sur place. Cette notion de courte durée est également partagée par Liam et Sandra (entretien no. 10, 2020 ; entretien no. 11, 2019). Une psychologue (entretien no. 5, 2019) ajoute qu'il n'est pas très adéquat que des volontaires présents sur une si courte durée s'occupent d'enfants ayant vécu un traumatisme de séparation auparavant. En effet, selon Dumais *et al.* (2014), l'engagement dans le lien sur la durée est un facteur fondamental de la sécurité affective de l'enfant. Par ailleurs, si celui-ci est absent, cela peut causer un sentiment de peur chronique ou un attachement désorganisé. Du fait de la courte durée des séjours, les enfants se retrouvent en contact avec de nouveaux volontaires presque tous les mois. Les volontaires évoquent un premier contact facile avec des enfants avenants malgré la barrière de la langue (entretiens avec volontaire no. 2 & 3, 2019). En effet, une volontaire raconte : « ils [les enfants] se jettent tous sur nous » (entretien no. 4, 2019). Ce comportement d'hypersociabilité indique en effet, une perturbation dans les soins et a donc un impact sur les relations d'attachement, la perception et l'interprétation des indices sociaux ainsi que les comportements adaptatifs de l'enfant (Stoval & Dozier, 2000 cités par Tereno, *et al.*, 2007, p. 164).

De plus, les enfants, surtout les plus petits âgés entre 2 et 10 ans, sont fortement demandeurs d'attention (entretien no. 10 avec Sandra, 2020). Selon Liam (entretien no. 11, 2019), bien que cette demande soit légitime dans un contexte où les enfants sont parfois une centaine pour trois ou quatre donneurs ou donneuses de soins, elle peut être, comme nous le confirme également la pédopsychiatre (entretien no. 8, 2019) le signe d'un trouble de l'attachement ou d'une orchestration de la part du directeur ou la directrice de l'orphelinat. Le but de cette orchestration serait, selon une directrice d'ONG (entretien no. 9, 2019), de servir les intérêts des volontaires.

Par ailleurs, Liébert (2015) explique que les enfants d'âge préscolaire ayant un attachement désorganisé développent des stratégies de survie afin de gérer leur peur et leur anxiété intense. L'une des deux stratégies les plus fréquentes concerne le renversement des rôles : l'enfant montre un comportement protecteur envers l'adulte, ce qu'on appelle le contrôle soignant (Liébert, 2015). En effet, ce comportement « adultomorphe » (entretien no. 8 avec une pédopsychiatre, 2019) pourrait être le signe d'un attachement désorganisé que les enfants tenteraient d'apaiser en prenant soin des autres (entretien no. 7 avec une psychologue, 2019). Cependant, il est nécessaire de ne pas omettre une potentielle hypothèse culturelle, cette dernière pouvant avoir un impact sur la manière de traiter les touristes étrangers (entretien no. 6 avec une psychologue, 2020).

Certains enfants font preuve d'un investissement extrême en considérant un ou une volontaire comme son parent. Selon une pédopsychiatre, ce comportement serait lié à un manque affectif (entretien no. 8, 2019). En effet, l'enfant peut être surinvesti dans le but de pallier une séparation affective (Anaut, 2012) et ainsi se préserver d'une douleur morale encore plus insoutenable (Reynaud, 2011). Toutefois, si cet investissement est dirigé vers une figure de référence stable dans la durée, cela peut être facteur de résilience (entretien no. 5 avec une psychologue, 2019). Cependant, la ou le volontaire ne restant généralement pas plus de deux mois sur place, cet investissement secondaire n'est pas possible, causant par conséquent à l'enfant un nouvel abandon (entretien no. 7 avec une psychologue, 2019). En effet, une pédopsychiatre (entretien no. 8, 2019) affirme que cette interruption du lien est dangereuse. Ces ruptures affectives pourraient pousser l'enfant à se désinvestir de la relation et donc entraîner un attachement désorganisé de type « évitant » (entretien

no. 5 avec une psychologue, 2019). L'enfant évitant désactive son système d'attachement et écarte ses sentiments lorsqu'il souffre ou qu'il est déçu (Karen, 1998). A contrario, selon une psychologue (entretien no. 6, 2020), ce comportement reflèterait un trouble de l'attachement de type « désinhibé » déjà présent. Les enfants ayant un attachement désinhibé « se lient facilement aux étrangers » (St-Antoine et Rainville, 2004, p. 5). Selon les auteurs, ces enfants s'attachent facilement afin que les adultes se montrent attentionnés en retour (St-Antoine et Rainville, 2004). Ceci dit, trouble de l'attachement ou non, Sandra (entretien no. 10, 2020) se souvient de la souffrance causée par les séparations répétées. En effet, bien que la présence des volontaires lui ait procuré beaucoup de joie lors de leur arrivée, leur départ n'en était que plus traumatique (entretien no. 10 avec Sandra, 2020). Un ou une volontaire considère en effet que « les volontaires qui se succèdent déstabilisent les enfants (Participant-e au questionnaire, 2019). Il est important de noter que ce changement fréquent de volontaires dans une école accueillant des enfants vivant dans leur famille n'a pas le même impact : les enfants ne semblent pas traumatisés par le départ des volontaires (entretien no.1 avec une volontaire no. 1, 2019). Nous pouvons donc ici supposer que la différence entre ces deux contextes est la présence ou non d'une figure d'attachement stable dans la vie de l'enfant sachant que la sécurité dans l'attachement permet à l'enfant l'exploration du monde qui l'entoure grâce au support que représente cette figure (Tereno *et al.*, 2007, p. 157).

Aujourd'hui, Sandra (entretien no. 10, 2020) affirme que son expérience dans l'orphelinat auprès des volontaires l'affecte encore. Elle confie notamment avoir des difficultés à faire confiance ainsi que dans la construction de relations personnelles. Elle nous confie également que l'absence d'une figure d'attachement dans son enfance rend le retour dans la société effrayant et difficile. Il est vrai qu'une figure d'attachement reconnaissant les besoins exprimés de l'enfant lui permet de développer sa confiance envers cette figure (Tereno, *et al.*, 2007, p. 157) et ainsi sa confiance en soi (entretien no. 5 avec une psychologue, 2019). De ce fait, une figure d'attachement bienveillante, présente psychologiquement et physiquement, est la pierre angulaire du développement psychomoteur sain de l'enfant (entretien no. 8 avec une pédopsychiatre, 2019). Si une telle figure est présente et que des repères très précis existent, la présence d'un ou d'une volontaire, même si ce n'est que pour deux mois, ne serait pas si délétère pour l'enfant (entretien no. 6 avec une

psychologue, 2019). Finalement, il est essentiel que l'enfant bénéficie d'une personne de référence, voire deux, qui soit constante dans le temps, afin de pouvoir « favoriser le lien au maximum » (entretien no. 8 avec une pédopsychiatre, 2019).

Cette recherche visait à identifier l'impact d'un roulement de volontaires sur la santé mentale, notamment l'attachement, des enfants vivant en institutions. Grâce aux résultats obtenus ainsi qu'à la littérature existante, nous pouvons valider l'hypothèse stipulant que le roulement fréquent de volontaires impacte l'attachement de l'enfant. Grâce aux précieux témoignages des adultes ayant grandi auprès de volontaires ainsi qu'à l'expérience et aux connaissances des professionnelles interrogées et de la littérature, nous pouvons affirmer que la présence de volontaires auprès de ces enfants déjà fragilisés par un abandon peut accentuer leur souffrance. Toutefois, malgré les conséquences et comme en témoignent Liam et Sandra (entretien no. 10, 2020 ; entretien no. 11, 2019), la présence des volontaires est une opportunité pour ces enfants de recevoir un peu d'attention. De plus, comme le mentionne une directrice d'ONG (entretien no. 9, 2019), il est impossible de mesurer ou de juger l'impact d'un ou d'une volontaire sur la vie de l'enfant sur le moment présent.

7.1.2 Le droit d'être entendu

Cette étude s'est également intéressée au droit de l'enfant d'être entendu (art. 12 CDE), notamment concernant son lieu de vie, les activités qui lui sont proposées et toutes autres décisions le concernant. Nous faisons l'hypothèse que les enfants vivant dans de telles institutions ne sont que rarement entendus.

Liam (entretien no. 11, 2019) raconte qu'il n'avait pas le choix de qui venait vers lui et interagissait avec lui. Une volontaire (entretien no. 2, 2019) confirme le fait que les enfants sont mis dans les bras des volontaires dès leur arrivée. Liam (entretien no. 11, 2019) se sentait objectifié, il était là uniquement pour être vu et vécu. De plus, une directrice d'ONG (entretien no. 9, 2019) estime que le droit le plus bafoué dans ce contexte est le droit à la participation (art. 12 CDE). En effet, selon elle, les enfants sont parfois sommés de mentir concernant leur histoire.

Dans le but d'attirer des volontaires, les enfants sont présentés comme étant vulnérables et ayant à tout prix besoin de l'adulte (Reas, 2013), voire du « sauveur blanc occidental » (entretien no. 11 avec Liam, 2019). En effet, ces images renforcent une vision de l'enfant en tant qu'objet et non sujet de droit, alors que l'article 12 alinéa 1 de la CDE affirme expressément le droit « d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant ». Par conséquent, une telle représentation de ces enfants inhibe leur capacité d'acteur et d'actrice et méprise leur droit à la participation (Stoecklin, 2018b). De plus, dans le quotidien de ces enfants, la présence des volontaires leur est imposée, de même que les activités proposées. Les enfants n'ont alors aucune marge de manœuvre. Ainsi, selon l'échelle de la participation de Hart (cité par Stoecklin, 2018b), cette absence de considération de la parole des enfants prouve à elle seule, l'absence de participation de ces derniers.

Dans le contexte du volontariat en institution, les résultats semblent démontrer une vision de l'enfant « objet » plutôt que d'un enfant « acteur » entravant ainsi son droit d'être entendu. De plus, la parole des enfants n'étant aucunement prise en considération, nous pouvons valider notre hypothèse qui supposait que les enfants vivant dans des institutions accueillant de jeunes volontaires ne sont que rarement entendus sur les décisions les concernant.

7.2.3 Le droit à la protection de la vie privée

Cette recherche visait à identifier si les enfants vivant en institution accueillant des volontaires voyaient leur droit à la vie privée respecté. Nous avons fait l'hypothèse que ces enfants étaient témoins d'immixtions arbitraires dans leur lieu de vie et donc leur droit à la vie privée n'était pas respecté.

Dans l'orphelinat dans lequel vivait Sandra (entretien no. 10, 2020), mais aussi dans celui où était bénévole l'une des volontaires interrogée (entretien no. 4, 2019), n'importe qui pouvait rentrer librement dans l'institution, sans aucune vérification. Selon Liam (entretien no. 11, 2019), une des explications concerne le fonctionnement du système : « c'est facile d'avoir accès à ces enfants en termes de fonctionnement du système : la plupart des orphelinats recherchent des fonds et l'accès est donné à ceux qui peuvent donner ».

Liam (entretien no. 11, 2019) rajoute qu'il se sentait aliéné. La Convention relative aux droits de l'enfant (1989) stipule pourtant dans son article 16 que « nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation ». Liam rappelle également « [un] enfant au Kenya, en Tanzanie ou en Ouganda mérite le même respect qu'un enfant en France. Il y a des lois universelles de dignité, des droits fondamentaux communs en termes de vie privée » (entretien no. 11, 2019). L'orphelinat étant le domicile de l'enfant, il apparaît évident qu'il est l'objet d'immixtions de la part d'inconnus lorsque l'entrée reste libre et non contrôlée, l'identité de ces individus étant rarement vérifiée. Par conséquent, ce droit n'est pas respecté.

Toutefois, un ou une volontaire (Participant-e au questionnaire, 2019) évoque que certaines informations concernant les enfants étaient gardées confidentielles. Nous pouvons donc en conclure, qu'une part de la vie privée de ces enfants est tout de même respectée.

Ainsi, nous validons notre hypothèse stipulant que les enfants ne voient pas leur droit à la vie privée respectée. Il est important de souligner que selon notre recherche, des touristes, des personnes amenant des dons, et tout individu le souhaitant, peuvent entrer dans l'enceinte de l'institution. Bien que certaines informations sur la vie des enfants restent confidentielles, le droit mentionné par l'article 16 de la CDE n'est pas respecté.

7.2.4 Les résultats supplémentaires

Ayant mené des entretiens semi-directifs, les personnes interrogées étaient libres d'aborder les sujets qui leur venaient à l'esprit. Nous avons ainsi pu récolter des résultats supplémentaires ne répondant pas directement aux questions de recherche. Tout de même jugés pertinents, nous avons décidé de les conserver et nous les analyserons dans cette partie.

⇒ **La notion du sauveur et de la sauveuse occidentale**

Liam et Sandra (entretien no. 10, 2020 et entretien no. 11, 2019) abordent tous deux le concept de sauveur ou sauveuse occidentale. Selon la littérature (Torres, 2017) et selon Sandra (entretien no. 10, 2020), le volontourisme est une nouvelle forme de colonisation. En effet, Sandra (entretien no. 10, 2020) considère que ce système vole l'indépendance et l'habileté des populations locales à décider de leur manière de vivre et de développer leur pays. Liam (entretien no. 11, 2019) ajoute que les volontaires pensent secourir les enfants sans se demander si leur comportement est aligné avec les droits humains ou les droits des enfants. Finalement, pour Liam et Sandra (entretien no. 10, 2020 et entretien no. 11, 2019), la présence de volontaires occidentaux participant au système du volontariat en institution favorise la séparation entre les enfants et leur famille.

⇒ **Les qualifications des volontaires**

Le questionnaire a permis de réaliser un état des lieux et démontre que la plupart des volontaires n'étaient pas qualifiés pour s'occuper d'enfants. Selon Reas (2013), la ou le volontaire en institution est même défini par son manque de compétences. De plus, lors des entretiens, Liam (entretien no. 11, 2019) ainsi que la pédopsychiatre (entretien no. 9, 2019) ont également abordé cette notion de qualifications. Selon Liam (entretien no. 11, 2019), cette absence de compétences ne permet pas aux volontaires de s'occuper d'enfant, surtout si ce dernier a vécu une situation difficile. Par exemple, un ou une volontaire témoigne : « par mon manque d'expérience dans ce domaine, j'ai eu du mal à faire face à une situation d'un enfant 'difficile' » (Participant-e au questionnaire, 2019). Enfin, selon la pédopsychiatre (entretien no. 9, 2019), si l'absence de qualifications des volontaires rencontre les besoins particuliers d'un enfant, cela peut causer des dégâts.

⇒ **Les alternatives**

Les Lignes Directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants (ONU, 2009) stipulent qu'un placement dans un système familial doit être considéré avant le placement en institution. Selon Liam (entretien no. 11, 2019) et deux

psychologues (entretien no. 5, 2019 ; entretien no. 6, 2020), un système basé sur un fonctionnement familial est préférable à une institution. Liam (entretien no. 11, 2019) estime qu'un système familial permet à l'enfant de pouvoir grandir dans un environnement appréciant sa culture et responsabilise également la communauté vis-à-vis de l'enfant. Enfin, des années de recherches ont prouvé les effets délétères des institutions (Dumais *et al.*, 2014).

Le futur s'annonce pourtant encourageant : selon une directrice d'ONG (entretien no. 9, 2019), les gouvernements cambodgien et kenyan ont commencé à mettre en place des politiques proactives dans le but de lutter contre la création de nouveaux orphelinats ainsi que réduire drastiquement le nombre d'enfants vivant en institution. De plus, selon les résultats obtenus grâce au questionnaire, nous avons pu observer qu'environ un quart des volontaires ont pris conscience, une fois leur expérience terminée, que leur impact sur le terrain était inexistant, mitigé ou négatif. Ces résultats sont encourageants et montrent que le travail de sensibilisation des ONG locales face au volontourisme en institution est efficace.

Pour finir, le but n'est pas de mettre fin au système d'institutionnalisation et de volontariat mais « d'accompagner les acteurs qui aujourd'hui contribuent à l'institutionnalisation des enfants à mettre en place des alternatives pour proposer autre chose à la place » (entretien no. 9 avec une directrice d'ONG, 2019).

7.2 Recommandations

Le recueil des témoignages des professionnelles, des volontaires, des adultes ayant vécu la présence de volontaires dans leur lieu de vie ainsi que la littérature sur l'institutionnalisation, le lien d'attachement et le volontourisme nous permettent d'émettre certaines recommandations dans le but de favoriser le respect des droits de l'enfant dans le cadre du volontariat en institution.

Tout d'abord, il paraît primordial qu'une prise de conscience collective se fasse quant à ce type de volontariat. Les conséquences engendrées par cette forme de tourisme existent et ne sont pas négligeables malgré les bonnes intentions des volontaires. Aujourd'hui, de nombreuses ONG œuvrent à la sensibilisation de la protection de

l'enfance dans le volontariat telles que Friends International et le mouvement ChildSafe, ReThink Orphanages, Better Care Network, Cambodian Children Trust, Lumos et d'autres. Toutes collaborent dans le but d'éveiller aux impacts négatifs de ce système et de réduire l'institutionnalisation des enfants. Mettre fin au volontariat auprès d'enfants n'apparaît pas possible actuellement, les volontaires étant parfois l'unique ressource de ces institutions. Toutefois, il est important d'accompagner les différents acteurs et actrices œuvrant pour le respect des droits de l'enfant en limitant l'envoi de volontaires dans des orphelinats. Bien que cette solution améliore certaines conditions sur le court terme, il paraît nécessaire de favoriser la réunification familiale, bien moins coûteuse que l'entretien d'une institution (Rodriguez et al, 2018) et favorable à un développement harmonieux de l'enfant (Muadi *et al.*, 2012).

La réunification familiale n'étant pas toujours possible et les institutions ne pouvant disparaître totalement, il serait préférable de favoriser l'emploi de personnel local qualifié dans les institutions ainsi que d'augmenter le nombre de donneurs et donneuses de soins par groupe d'enfant.

La mise en place d'un système, plus respectueux des droits de l'enfant prend du temps. De ce fait, le volontariat devrait, en attendant, se limiter aux personnes pouvant s'inscrire dans un projet sur le long terme et ayant des compétences pouvant être partagées auprès du personnel local. Il s'agirait également de s'assurer du sérieux de l'organisation ainsi que de l'existence d'une politique en matière de protection de l'enfance.

7.3 Limites de la recherche

Malgré les apports de la recherche concernant le respect des droits de l'enfant dans le volontariat en institution, elle présente également certaines limites que nous énoncerons dans cette partie.

Tout d'abord, bien que le choix d'effectuer des entretiens semi-directifs nous ait permis une compréhension poussée de la problématique (Poretti, 2017) et ait laissé une certaine liberté à la personne interrogée pour aborder des thèmes auxquels nous

n'aurions pas pensé (Professeure Anne Denis¹⁰, 2015 ; Moody, 2017b), cette méthode qualitative peut entraîner certains oublis de la part de l'intervieweur ou de la personne interviewée (Poretti, 2017). De plus, la flexibilité dans les questions, les réponses différentes selon chaque participant ou participante et les rebondissements réduisent la comparabilité (Poretti, 2017). Enfin, l'analyse des données est soumise à l'interprétation du chercheur ou de la chercheuse, elle ne peut de ce fait être totalement objective (Poretti, 2017). Il est donc primordial d'avoir conscience de cette subjectivité dans le but de limiter au mieux son impact sur les résultats de la recherche.

Les entretiens traduits de l'anglais vers le français étaient également en proie à la subjectivité et à l'interprétation lors du processus de traduction. Une attention particulière a donc été portée lors de cette étape afin de réduire le mieux possible le biais d'interprétation.

Ensuite, la large diffusion du questionnaire distribué en ligne a permis la réalisation d'un état des lieux sur la situation du volontariat en institution. Nous avons reçu des réponses très intéressantes qui auraient mérité une analyse plus poussée. Cependant, l'anonymat garanti par le questionnaire ne nous permettait pas de contacter les volontaires par la suite, dans le but de recueillir plus d'informations sur leur témoignage. De plus, la diffusion du questionnaire sur les réseaux sociaux a pu restreindre la participation de personnes n'utilisant pas ces moyens de communication.

Cette recherche souhaitait donner la parole aux enfants vivant dans une institution accueillant des volontaires, néanmoins, pour des raisons éthiques, il n'a pas été possible de recueillir leur témoignage. Nous avons donc choisi d'interroger des adultes, ayant vécu dans un contexte similaire pendant leur enfance. Nous relevons que leurs expériences remontant à quelques années en arrière, les témoignages pourraient être différents aujourd'hui. Toutefois, les réponses des volontaires et de la directrice d'ONG semblent démontrer que les mêmes enjeux et problématiques demeurent présents encore aujourd'hui : de nombreuses similitudes ont été identifiées entre les témoignages des adultes ayant vécu en institution et ceux des volontaires.

¹⁰ « Techniques d'entretiens » : Cours donné le 06 octobre 2015 dans le cadre du premier semestre de la deuxième année de bachelor en psychologie par Anne Denis, professeure à l'Université Savoie Mont-Blanc, Savoie, France.

Enfin, mon expérience de bénévole au sein de l'ONG de protection de l'enfance Friends-International Suisse pourrait constituer un biais à cette recherche de par ma sensibilisation accrue à la problématique du volontourisme en institution.

7.4 Ouvertures

La problématique des droits de l'enfant dans le volontariat en institution est complexe et soulève encore de nombreuses interrogations. Dans cette partie, nous établissons une liste non exhaustive d'ouvertures possibles faisant suite à notre recherche.

La vie en institution est délétère pour le développement de l'enfant, notamment concernant son attachement (Dumais *et al.*, 2014). Cette présente étude a cherché à démontrer un lien entre attachement et présence de volontaires au sein d'institutions dans lesquelles vivent des enfants ayant déjà vécu un précédent traumatisme d'abandon. De ce fait, il serait intéressant de pouvoir comparer les liens d'attachement des enfants dans deux contextes différents : ceux vivant en institution sans volontaires et ceux vivant dans un orphelinat accueillant des volontaires. Cette comparaison permettrait d'avoir une idée claire du type d'attachement de ces enfants dans ces deux contextes différents. Par ailleurs, la présence d'un groupe contrôle d'enfants vivant dans leur famille biologique pourrait être un atout.

Selon Muadi *et al.* (2012), en expérimentant une relation sécurisante avec une figure d'attachement secondaire, une certaine résilience peut être observée chez l'enfant. Ainsi, il serait intéressant de mesurer si la présence d'une figure de référence secondaire peut permettre à ces enfants de surmonter leurs traumatismes de séparation. De plus, mesurer l'impact de la présence des volontaires sur des enfants vivant en institution mais ayant une figure d'attachement secondaire stable pourrait être une autre piste à explorer.

Cette recherche s'est concentrée sur le respect du droit à la santé (art. 24 CDE), du droit d'être entendu (art. 12 CDE) ainsi que du droit à la vie privée (art. 16 CDE) dans le contexte du volontariat en institution. Le respect d'autres droits de la CDE serait donc à explorer tels que le droit de l'enfant de connaître ses parents et d'être élevé par eux (art. 7 CDE) ou son droit de ne pas en être séparé contre son gré (art. 9 CDE). Il serait également intéressant d'investiguer le respect des autres droits liés à la

participation de l'enfant comme le droit à la liberté d'expression (art. 13. CDE), le droit à la liberté de pensée, le droit de conscience et de religion (art. 14 CDE) ainsi que le droit à la liberté d'association et de réunion pacifique (art. 15 CDE). De plus, comme mentionné dans le cadre théorique, volontourisme et tourisme sexuel sont en intersection (Rodriguez *et al.*, 2018). Ainsi le droit de l'enfant à la protection contre l'exploitation sexuelle (art. 34 CDE) serait une piste à étudier. Une attention particulière pourrait également être portée sur les enfants en situation de handicap mental ou physique (art. 23 CDE) en lien avec la non-discrimination (art. 2 CDE), le droit à l'éducation (art. 28 CDE) dans le contexte de volontariat en institution ou encore le droit d'être protégé contre l'exploitation économique (art. 32). Ainsi, les enfants vivant en institution étant une des populations les plus vulnérables (Save the Children, 2009), il paraît nécessaire de mener une investigation approfondie quant au respect de leurs droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant (1989).

Enfin, selon une psychologue (entretien no. 7, 2019), certains volontaires pourraient avoir un attachement désorganisé, compensé par la volonté de prendre soin des autres. Elle se questionne sur ce qu'il existe derrière la volonté d'aider les autres : est-elle réelle ou existe-t-il un intérêt personnel sous ce besoin de venir en aide à autrui ? De ce fait, mesurer la qualité d'attachement chez les volontaires souhaitant travailler auprès d'enfants vivant en orphelinat pourrait apporter certaines explications.

CONCLUSION

Le volontariat en institution est devenu petit à petit une des activités les plus populaires dans le secteur du tourisme volontaire (Proyrungroj, 2017). Pourtant, ce système favorise l'institutionnalisation des enfants ainsi que leur séparation d'avec leur famille (Guinney & Mostafanezhad, 2015 ; Proyrungroj, 2017), malgré les années de recherches démontrant les impacts délétères d'une vie en institution sur le développement de l'enfant (Dumais *et al.*, 2014). Le volontariat n'a été que très peu étudié dans la littérature, les études se concentrant principalement sur les volontaires (Guttentag, 2009). De cette observation est née la volonté d'investiguer, sous l'angle des droits de l'enfant, l'impact de la présence des volontaires sur les enfants vivant en institution.

Le volontariat en orphelinat étant un phénomène complexe, un cadre légal et un cadre théorique ont été délimités permettant ainsi de cibler au mieux l'enjeu de la recherche. Ce travail se concentrait sur trois articles de la Convention relatives aux droits de l'enfant (1989) notamment : l'article 24 relatif au droit de jouir du meilleur état de santé possible, l'article 12 relatif au droit d'être entendu et enfin l'article 16 relatif au droit à la vie privée. Le cadre théorique explorait les concepts clés d'institution, d'attachement et de volontourisme.

Le questionnaire distribué en ligne, permettant un état des lieux du volontariat de nos jours, ainsi que les entretiens semi-directifs menés auprès de différents acteurs et actrices ont permis de répondre aux sous-questions de recherche, et ainsi, valider chacune de nos trois hypothèses relatives aux trois articles de la CDE susmentionnés. En effet, les résultats montrent un impact délétère du roulement fréquent de volontaires sur l'attachement des enfants, déjà fragilisés par un premier abandon. De ce fait, leur droit de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24 CDE), notamment d'un point de vue de leur santé mentale, est limité par la présence de volontaires. Malgré ces conséquences, la présence de ces volontaires reste, pour ces enfants, une opportunité de recevoir un peu plus d'attention. De plus, concernant le droit de l'enfant d'être entendu (art. 12 CDE), cette étude a montré que la vision de l'enfant vulnérable inhibait sa capacité d'acteur et ainsi, méprisait son droit à la participation. Par ailleurs, il n'était souvent pas consulté lors de prise de décision le concernant. Enfin,

le droit de l'enfant d'être protégé de toutes immixtions arbitraires dans son lieu de vie (art. 16 CDE) n'est pas respecté. En effet, les témoignages ont démontré que toute personne souhaitant rentrer dans l'orphelinat pouvait le faire. Malgré cela, il semble que les informations concernant les enfants soient gardées confidentielles.

Les réponses aux sous-questions de recherche nous permettent ainsi de répondre à notre question principale : **Le volontourisme dans les institutions respecte-t-il les droits de l'enfant énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant rédigée par l'ONU en 1989 ?** Cette nouvelle forme de tourisme, combinant tourisme et volontariat ne semble pas être en faveur du respect des droits de l'enfant, notamment concernant leur droit de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24 CDE), de leur droit d'être entendu (art. 12 CDE) et leur droit à la vie privée (art.16 CDE). Une attention particulière devrait être portée à cette nouvelle manière de voyager ainsi qu'à son impact sur les enfants. D'autres pistes restent à explorer, notamment une comparaison avec l'attachement d'un enfant vivant en institution sans volontaires ; le caractère résiliant d'une figure d'attachement secondaire ; le respect d'autres droits de la CDE ; ainsi que l'attachement des volontaires.

En conclusion, la mise en œuvre des droits de l'enfant vivant en institution auprès de volontaires est un travail de longue haleine, c'est pourquoi il est important d'accompagner les différents acteurs et actrices luttant en faveur du respect des droits de ces enfants.

« [Un] enfant au Kenya, en Tanzanie ou en Ouganda mérite le même respect qu'un enfant en France. Il y a des lois universelles de dignité, des droits fondamentaux communs [...]. Pourtant, dans l'industrie du volontariat, les enfants sont vus comme des aliens »

(Entretien no. 11 avec Liam, 2019).

BIBLIOGRAPHIE

- Admin. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. [En ligne]. Repéré à <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19983207/index.html>
- Anaut, M. (2012). Les liens d'attachement parents-enfants au risque de la dépendance. *Cahiers de La Puericultrice*, 260, 20–23.
- Berens, A. E., & Nelson, C. A. (2015). The science of early adversity: Is there a role for large institutions in the care of vulnerable children? *The Lancet*, 386(9991), 388–398. doi:10.1016/S0140-6736(14)61131-4
- Boucher, S., Paré, N., Perry, J. C., Sigal, J. J., & Ouimet, M. C. (2008). Répercussions d'une enfance vécue en institution : le cas des enfants de Duplessis. *Santé Mentale Au Québec*, 33(2), 271–291. doi:10.7202/019678ar
- Cantwell, N. (2010). Normes internationales sur la protection de remplacement des enfants : des lignes à suivre... *Journal du droit des jeunes*, 298(8), 39-42. doi:10.3917/jdj.298.0039.
- Cantwell, N. (2017). *La Convention relative aux droits de l'enfant : Le pourquoi et le comment de son élaboration*. (Enfants et Droits Humains) [Présentation PowerPoint]. Université de Genève, CIDE. Repéré sur la plateforme Moodle <https://moodle.unige.ch/mod/folder/view.php?id=72698>
- Cantwell, N. (2018). La participation des enfants : *L'incorporation et l'interprétation des droits participatifs dans la CDE* (Séminaire Interdisciplinaire Participation) [Présentation PowerPoint]. Université de Genève, CIDE. Repéré sur la plateforme Moodle <https://moodle.unige.ch/course/view.php?id=1748>
- Comité des droits de l'enfant à l'ONU. (2013). Observation générale no. 15 sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24). Nations Unies.
- Darbellay, F. (2017). *Introduction : Interdisciplinarité et méthodes mixtes. Exemples de projets*. (Méthodologie et éthique de la recherche en droits de l'enfant) [Présentation PowerPoint]. Université de Genève, CIDE. Repéré sur la plateforme Moodle <https://moodle.unige.ch/course/view.php?id=1488>

- Deborde, A. S., Touati, C. D., Herrero, L., & Touati, A. (2016). Lien entre attachement et estime de soi chez des adolescents placés en famille d'accueil ou en institution : contribution respective de la mère biologique et de la figure d'attachement secondaire. *L'Année Psychologique*, 116(03), 391–418. doi:10.4074/s0003503316000385
- Doring, M., Junior, I. F., & Stella, I. M. (2005). Factors associated with institutionalization of children orphaned by AIDS in a population-based survey in Porto Alegre, Brazil. *Aids*, 19(SUPPL. 4), S59–S63. Repéré à <http://ovidsp.ovid.com/ovidweb.cgi?T=JS&PAGE=reference&D=emed7&NEWS=N&AN=2005529218>
- Dumais, M., Cyr, C., & Michel, G. (2014). L'attachement chez les enfants institutionnalisés : une recension narrative et méta-analytique des études sur les facteurs de risque. *Revue Europeene de Psychologie Appliquee*, 64(4), 181–194. doi:10.1016/j.erap.2014.03.001
- Guiney, T., & Mostafanezhad, M. (2015). The political economy of orphanage tourism in Cambodia. *Tourist Studies*, 15(2), 132–155. doi:10.1177/1468797614563387
- Guttentag, D. (2009). The Possible Negative Impacts of Volunteer Tourism. *International Journal Of Tourism Research*, 11(6), 537–551. doi:10.1002/jtr.727
- Jaffé, P. (2017). *Éthique de la recherche avec les enfants*. (Méthodologie et éthique de la recherche en droits de l'enfant) [Présentation PowerPoint]. Université de Genève, CIDE. Repéré sur la plateforme Moodle <https://moodle.unige.ch/course/view.php?id=1488>
- Karen, R. (1998). Les stratégies, les défenses et les possibilités de changement des enfants ayant une forme d'attachement anxieux. *Enfance*, 51(3), 28-43.
- Liébert, P. (2015). Attachement désorganisé et troubles de l'attachement. In P. Liébert, *Quand la relation parentale est rompue : Dysparentalité extrême et projets de vie pour l'enfant* (pp. 19-28). Paris: Dunod.
- Moccia, P. (Ed.). (2009). *Progress for Children: A Report Card on Child Protection* (No. 8). UNICEF. [https://doi.org/ISBN 978-92-806-4439-5](https://doi.org/ISBN%20978-92-806-4439-5)

- Moody, Z. (2017a). *Les Organisations Internationales : de la protection de l'enfance aux droits humains des enfants*. (Enfants et Droits Humains) [Présentation PowerPoint]. Université de Genève, CIDE. Repéré sur la plateforme Moodle <https://moodle.unige.ch/mod/folder/view.php?id=72697>
- Moody, Z. (2017b). *Enfance et mobilité : méthodes innovantes*. (Méthodologie et éthique de la recherche en droits de l'enfant) [Présentation PowerPoint]. Université de Genève, CIDE. Repéré sur la plateforme Moodle <https://moodle.unige.ch/course/view.php?id=1488>
- Morrow, V. (2008). Ethical dilemmas in research with children and young people about their social environments. *Children's Geographies*, 6(1), 49–61. doi:10.1080/14733280701791918
- Muadi, F. M., Aujoulat, I., Wintgens, A., ma Nzuzi, T. M., Pierrehumbert, B., Ma Miezi, S. M. M., & Mikolajczak, D. C. (2012). L'attachement chez les enfants abandonnés en institution résidentielle à Kinshasa. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 60(7–8), 505–515. doi:10.1016/j.neurenf.2012.09.002
- Organisation mondiale de la Santé (1946). *Constitution de l'organisation mondiale de la santé*. Repéré à https://www.who.int/governance/eb/who_constitution_fr.pdf
- ONU. (2009). Lignes Directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants. Nations Unies.
- ONU Info. (2017). *Des millions d'enfant vivent dans des orphelinats ou d'autres établissements spécialisés, selon l'UNICEF*. Repéré à <https://news.un.org/fr/story/2017/06/358472-des-millions-denfants-vivent-dans-des-orphelinats-ou-dautres-etablissements>
- Poretti, M. (2017). *Recherche qualitative impliquant les enfants : Approches, méthodes, outils*. (Méthodologie et éthique de la recherche en droits de l'enfant) [Présentation PowerPoint]. Université de Genève, CIDE. Repéré sur la plateforme Moodle <https://moodle.unige.ch/course/view.php?id=1488>

- Proyrungroj, R. (2017). Orphan volunteer tourism in Thailand: Volunteer tourists' motivations and on-site experiences. *Journal of Hospitality and Tourism Research*, 41(5), 560-584. doi:10.1177/1096348014525639
- Reas, P. J. (2013). 'Boy, have we got a vacation for you': Orphanage Tourism in Cambodia and the Commodification and Objectification of the Orphaned Child. *Thammasat Review*, 16(1), 121-139. Repéré à http://203.131.222.72/njaruwan/tureview/tu_doc/2012-Volume16-SpecialIssue/002.pdf#page=129
- Reynaud, M. (2011). *Le modèle de l'attachement adulte dans la perturbation de la régulation émotionnelle et des liens affectifs des femmes hospitalisées souffrant de dépression*. Université de Bourgogne.
- Rodríguez, P., Ahern, L., Rosenthal, E., Mason, M., Brizuela, L., Millan, I., ... (2018). *Still in harm's way: International voluntourism, segregation and abuse of children in Guatemala*. Georgetown University Center for Child and Human Development. Repéré à www.DRIadvocacy.org
- Save the Children. (2007). *A last resort: The growing concern about children in residential care*. Londres : Save The Children UK.
- Save the Children. (2009). *Keeping children out of harmful: why we should be investing in family-based care*. Londres : Save The Children UK.
- Stadler, C. (2020). Qu'est-ce que l'écotourisme et comment en respecter les principes pour voyager responsable ? Repéré à <https://www.doublesens.fr/blog/post/37-mag-inspirations-qu-est-ce-que-l-ecotourisme>
- Stoecklin, D. (2018a). *Introduction thématique : Les droits participatifs des enfants (Séminaire Interdisciplinaire Participation) [Présentation PowerPoint]*. Université de Genève, CIDE. Repéré sur la plateforme Moodle <https://moodle.unige.ch/course/view.php?id=1748>
- Stoecklin, D. (2018b). *Vers une théorie de la participation (Séminaire Interdisciplinaire Participation) [Présentation PowerPoint]*. Université de Genève, CIDE. Repéré sur la plateforme Moodle <https://moodle.unige.ch/course/view.php?id=1748>

- St-Antoine, M., & Rainville, S. (2004). Les troubles d'attachement en regard de certains profils cliniques et leur pronostic. *Prisme*, 44, 230-47.
- Tereno, S., Soares, I., Martins, E., Sampaio, D., & Carlson, E. (2007). La théorie de l'attachement : son importance dans un contexte pédiatrique. *Devenir*, 19(2), 151–188. <https://doi.org/doi:10.3917/dev.072.0151>
- Torres, Y. (2017). *Voluntourism from a children's rights perspective*. Leiden University.
- UNICEF (s.d.) La Convention relative aux droits de l'enfant : Pour chaque enfant, tous ses droits. Repéré à <https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant>
- Université de Genève & Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale. (2019). Charte d'éthique et de déontologie des Hautes Écoles Universitaire et Spécialisées de Genève. Repéré à <https://www.unige.ch/ethique/charte/>
- Volontourisme. (2019). Dans *Cordial*. Consulté le 29.09.19 sur <https://www.cordial.fr/>
- Wearing, S. (2001). *Volunteer tourism: Experiences that make a difference*. Cabi.
- Yohan. (2016). Le volontourisme ou comment faire de l'humanitaire une industrie. Repéré à <https://www.floetyo.com/blog/le-volontourisme-ou-comment-faire-de-lhumanitaire-une-industrie/>
- Zermatten, J. (2005). *Les enfants ont des droits : une révolution ?*. Institut Universitaire Kurt Bösch / Institut international des Droits de l'Enfant.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des annexes

- Annexe 2 : Liste des figures (p. 77)
- Annexe 3 : Formulaire de consentement en français (p. 78)
- Annexe 4 : Formulaire de consentement en anglais (p. 80)
- Annexe 5 : Tableau récapitulatif des participantes et participants (p. 82)
- Annexe 6 : Questionnaire distribué en ligne (p.83)
- Annexe 7 : Guide d'entretien à destination des volontaires (p. 87)
- Annexe 8 : Guide d'entretien à destination des psychologues et de la pédopsychiatre (p. 88)
- Annexe 9 : Guide d'entretien à destination de la directrice d'ONG (p. 89)
- Annexe 10 : Guide d'entretien à destination de Liam (p. 90)
- Annexe 11 : Questions envoyées à Sandra (p. 91)

Annexe 2 : Liste des figures

- *Figure 1.* Répartition du nombre de volontaires (en %) ayant travaillé auprès d'enfants selon la durée de leur séjour. (p. 33)
- *Figure 2.* Représentation du nombre de volontaires (en %) possédant les qualifications pour s'occuper d'enfants et en lien avec leur rôle au sein de l'institution. (p. 34)
- *Figure 3.* Représentation du nombre de volontaires (en %) par types de structure. (p. 35)
- *Figure 4.* Représentation du nombre de volontaires ayant trouvé le contact facile avec les enfants. (p. 37)
- *Figure 5.* Représentation du nombre de volontaires (en %) estimant ne pas avoir fait de différence en fonction de leur impact positif, négatif, positif et négatif, ou pas d'impact sur le moment présent. (p. 39)

Annexe 3 : Formulaire de consentement en français



RECHERCHE	
Respect des droits de l'enfant dans le volontourisme	
Responsable du projet de recherche :	Lola Berthoud Étudiante en master interdisciplinaire en droits de l'enfant, Université de Genève lola.berthoud@etu.unige.ch
Directeur de mémoire :	Professeur Philip Jaffé Professeur du Centre Interfacultaire en Droits de l'Enfant philip.jaffe@unige.ch

(Dans ce texte, le masculin est utilisé au sens générique ; il comprend aussi bien les femmes que les hommes.)

INFORMATION AUX PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS ET CONSENTEMENT DE PARTICIPATION

➤ **Information aux participantes et participants**

Dans le cadre du master interdisciplinaire en droits de l'enfant dispensé par le Centre Interfacultaire en Droits de l'Enfant (CIDE), je mène une recherche intitulée « Le respect des droits de l'enfant dans le volontourisme ».

Centre Interfacultaire en Droits de l'Enfant (CIDE).
Chemin de l'Institut 18
1967 Bramois, Sion
Suisse
cide@unige.ch

Le but de cette recherche est de réaliser un état des lieux du respect des droits de l'enfant dans le secteur du volontourisme en orphelinat. Au sens large, les volontouristes sont des touristes, qui pour diverses raisons, se portent volontaires de manière organisée pour entreprendre des vacances qui pourraient consister à aider ou à soulager la pauvreté matérielle de certains groupes de la société, à restaurer certains environnements ou à effectuer des recherches sur certains aspects de la société ou de l'environnement (Wearing, 2001). Mon projet se centrant sur le volontourisme en orphelinat, on définira cette notion par du volontariat à court-terme dans un orphelinat où les volontaires / touristes sans qualifications sont encouragés à donner les soins aux enfants (Proyrungroj, 2017). L'utilité pressentie de cette recherche est, à terme, de pouvoir sensibiliser au respect des droits de l'enfant dans le volontourisme en orphelinat.

La collecte de données se fera par entretien d'une durée variable entre 30 et 60 minutes.

En participant à cette recherche, vous ferez avancer nos connaissances en matière de respect des droits de l'enfant dans le cadre du volontourisme.

Vous participerez également activement à la réalisation d'un état des lieux de la situation des droits de l'enfant dans le secteur du volontourisme en orphelinat.

Les données relatives à notre entretien seront uniquement stockées sur mon ordinateur personnel et ne seront utilisées que dans le cadre de mon mémoire. Les données seront traitées de manière confidentielle. Vous pourrez à tout moment me demander que j'anonymise, que je vous restitue ou que je détruise les données collectées suite à notre entretien sans aucune justification nécessaire.

Si vous souhaitez recevoir le résultat de cette recherche, merci de m'indiquer votre adresse mail ci-après : _____ . Je vous enverrai mon travail une fois qu'il sera terminé, aux alentours du mois de juin 2020.

Votre participation est entièrement facultative. Vous avez le droit de mettre fin à votre participation à tout moment, sans avoir à vous justifier et sans préjudice pour vous.

En signant ce formulaire d'information et de consentement, vous confirmez l'avoir lu et en avoir compris le texte, avoir pu poser vos questions et reçu des réponses satisfaisantes et participez de votre plein gré à l'étude, sur la base des informations reçues.

➤ **Consentement de participation à la recherche**

Sur la base des informations qui précèdent, je confirme mon accord pour participer à la recherche « Respect des droits de l'enfant dans le volontourisme », et j'autorise :

- L'utilisation des données à des fins scientifiques et la publication des résultats de la recherche dans des revues ou livres scientifiques ; OUI NON
- L'utilisation des données à des fins pédagogiques (cours et séminaires de formation d'étudiants ou de professionnel-les soumis au secret professionnel). OUI NON
- L'enregistrement de l'entretien sur un support audio OUI NON
- Je souhaite que mes données soient anonymisées OUI NON

J'ai choisi volontairement de participer à cette recherche. J'ai été informé-e du fait que je peux me retirer en tout temps sans fournir de justifications et que je peux, le cas échéant, demander la destruction des données me concernant.

Ce consentement ne décharge pas les organisateurs/trices de la recherche de leurs responsabilités. Je conserve tous mes droits garantis par la loi.

Prénom Nom

Signature

Date

ENGAGEMENT DE LA CHERCHEUSE

L'information qui figure sur ce formulaire de consentement et les réponses que j'ai données au participant et à la participante décrivent avec exactitude le projet.

Je m'engage à procéder à cette étude conformément aux normes éthiques concernant les projets de recherche impliquant des participants humains et en application de la *Directive relative à l'intégrité dans le domaine de la recherche scientifique et à la procédure à suivre en cas de manquement à l'intégrité* de l'Université de Genève.

Je m'engage à ce que le participant à la recherche reçoive un exemplaire de ce formulaire de consentement.

Lola Berthoud

Signature

Date

Annexe 4 : Formulaire de consentement en anglais



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

RESEARCH	
Respect for the children's rights in voluntourism	
Responsible for the research project:	Lola Berthoud Student in interdisciplinary master's degree in children's rights, University of Geneva lola.berthoud@etu.unige.ch
Thesis director:	Professor Philip Jaffé Professor of the Interfaculty Centre for the Rights of the Child philip.jaffe@unige.ch

(In this text, the masculine gender is used in a generic sense; it includes both women and men.)

INFORMATION TO PARTICIPANTS AND CONSENT TO PARTICIPATION

Information to participants

As part of the interdisciplinary master's degree in children's rights offered by the Interfaculty Centre for the Rights of the Child (CIDE), I am conducting a research project entitled "Respect for the children's rights in voluntourism".

Centre Interfacultaire en Droits de l'Enfant (CIDE).
Chemin de l'Institut 18
1967 Bramois, Sion
Suisse
cide@unige.ch

The aim of this research is to carry out an inventory of the respect of children's rights in the sector of voluntary work in orphanages. In a broad sense, volunteers are tourists who, for various reasons, volunteer in an organized way to undertake holidays that could consist in helping or alleviating the material poverty of certain groups in society, restoring certain environments or conducting research on certain aspects of society or the environment (Wearing, 2001). My project focuses on volunteerism in orphanages, so we will define this notion by short-term volunteering in an orphanage where unskilled volunteers / tourists are encouraged to provide childcare (Proyrungroj, 2017). The anticipated usefulness of this research is, in the long term, to be able to sensitize potential future volunteers to the respect of children's rights in orphanage volunteering.

Data collection will be conducted through interviews lasting between 10 and 30 minutes.

By participating in this research, you will advance our knowledge of respect for children's rights through volunteerism. Thanks to your participation, you will actively participate in the realization of an inventory of the situation of children's rights in the sector of volunteer work in orphanages.

The data relating to our interview will only be stored on my personal computer and will only be used for the purpose of my thesis. The data will be treated confidentially. You may at any time ask me to anonymize, return or destroy the data collected following our interview without any necessary justification.

If you would like to receive the result of this search, please provide me with your email address below: _____ . I will send you my work once it is finished, around June 2020. Your participation is entirely optional. You have the right to terminate your participation at any time, without having to justify yourself and without prejudice to yourself. By signing this information and consent form, you confirm that you have read and understood the text, that you have been able to ask your questions and receive satisfactory answers, and that you are voluntarily participating in the study, based on the information received.

Consent to participate in the research

On the basis of the above information, I confirm my agreement to participate in the research "Respect for the rights of the child in voluntourism", and I authorize:

- the use of data for scientific purposes and the publication of research results in scientific journals or books, it being understood that the data will remain anonymous and that no information will be given on my identity; YES NO
- the use of data for educational purposes (courses and seminars for the training of students or professionals subject to professional secrecy). YES NO
- That the interview be recorded on audio support YES NO
- That your data be anonymized YES NO

I have voluntarily chosen to participate in this research. I have been informed that I may withdraw at any time without providing any justification and that I may, if necessary, request the destruction of my personal data.

This consent does not relieve the research organizers of their responsibilities. I retain all my rights guaranteed by law.

Firstname Name

Signature

Date

RESEARCHER'S COMMITMENT

The information on this consent form and the answers I gave to the participant accurately describe the project.

I undertake to carry out this study in accordance with the ethical standards for research projects involving human participants and in accordance with the Directive on Integrity in Scientific Research and the procedure to be followed in the event of a breach of integrity by the University of Geneva.

I undertake to ensure that the research participant receives a copy of this consent form.

Firstname Name

Signature

Date

Annexe 5 : Tableau des participantes et participants

Numéro d'entretien	Rôle / métier	Lieu d'exercice
Entretien no. 1	Volontaire	Cambodge
Entretien no. 2	Volontaire	Inde
Entretien no. 3	Volontaire	Kenya
Entretien no. 4	Volontaire	Égypte
Entretien no. 5	Psychologue	Suisse
Entretien no. 6	Psychologue	Suisse
Entretien no. 7	Psychologue	Suisse
Entretien no. 8	Pédopsychiatre	Suisse
Entretien no. 9	Directrice d'ONG	Suisse
Entretien no. 10	Adulte ayant vécu en orphelinat - Sandra	Asie
Entretien no. 11	Adulte ayant vécu en orphelinat - Liam	Afrique

Annexe 6 : Questionnaire en ligne

Vos expériences de volontariat

Bonjour, dans le cadre de mon master interdisciplinaire en droits de l'enfant dispensé par l'Université de Genève, je réalise mon mémoire sur le volontariat. Je suis donc à la recherche de toute personne ayant déjà effectué un séjour de volontariat dans un pays étranger au sien (toute forme de volontariat est recherchée). Si vous êtes concerné-e-s, seriez-vous d'accord de remplir ce questionnaire ? Les réponses sont entièrement anonymes et ne seront utilisées uniquement dans le cadre de mon mémoire. Il ne prendra que 5-10 minutes. Vous pouvez à tout moment décider d'arrêter de remplir le questionnaire, vos réponses ne seront pas prises en compte dans ce cas. Les données seront traitées de manières confidentielles.

Je vous remercie d'avance pour le temps accordé à ma recherche.

*Obligatoire

1. **Êtes-vous d'accord avec le fait que vos réponses seront exclusivement utilisées dans le cadre de mon mémoire et ce, de manière entièrement anonyme ? ***

- Oui, je suis d'accord.
 Non, je ne suis pas d'accord. *Passer à la section 5 (Merci pour votre participation !)*

2. **Avez-vous déjà effectué un séjour en tant que volontaire dans un pays étranger au vôtre ? ***

- Oui
 Non *Passer à la section 5 (Merci pour votre participation !)*

3. **Vous êtes ?**

- Une femme
 Un homme
 Autre

4. **Quel âge aviez-vous lors de votre séjour en tant que volontaire ?**

- Moins de 15 ans
 Entre 15 et 17 ans
 Entre 18 et 20 ans
 Entre 21 et 23 ans
 Entre 24 et 26 ans
 Entre 27 ans et 29 ans
 30 ans et plus

5. **Combien de temps a duré votre dernier séjour ? ***

- Entre 1 et 7 jours
- Entre 1 semaine et 2 semaines
- Plus de 2 semaines
- Plus d'un mois
- Plus de 2 mois
- Plus de 6 mois
- Plus d'un an

6. **Êtes-vous parti-e seul-e ou en groupe ? ***

- Seul-e
- Avec des ami-e-s
- Avec de la famille
- Autre (avec votre école, scouts, etc.)

7. **Dans quel pays êtes-vous parti-e ? ***

8. **De quel type de séjour s'agissait-il ? ***

- Travail avec des enfants (école, orphelinats, crèches, etc.)
- Travail avec des animaux (zoo, réserve, refuge, etc.) *Passer à la section 5 (Merci pour votre participation !)*
- Travail de construction (d'école, de latrines, de pompes à eau, etc.) *Passer à la section 5 (Merci pour votre participation !)*
- Travail dans la santé (hôpital, clinique, etc.) *Passer à la section 5 (Merci pour votre participation !)*
- Travail pour la préservation de l'environnement (nettoyer des plages, protéger des espèces en danger, etc.) *Passer à la section 5 (Merci pour votre participation !)*
- Autre *Passer à la section 5 (Merci pour votre participation !)*.

9. **Au moment de faire votre volontariat, étiez-vous qualifié-e pour vous occuper d'enfants ? ***

- Oui
- Non

10. **Au moment de faire votre volontariat, de quel(s) diplôme(s), en lien avec les enfants, disposiez-vous ? ***

11. **Dans quel type de structure étiez-vous volontaire ? ***

- Orphelinat
- École
- Crèche
- Centre d'accueil de jour
- Centre d'accueil pour enfants en situation de rue
- Centre pour enfants en situation de handicap
- Autre : _____

12. **Quelle était votre mission ? ***

- Enseignant-e
- Aide à l'enseignant-e
- Educateur/trice
- Animateur/trice
- Je n'avais pas de rôle précis, je faisais ce qu'on me demandait.

13. **Comment avez-vous trouvé le contact avec les enfants ? ***

- Facile, ils venaient facilement vers moi, interagissaient facilement avec moi ainsi qu'avec les autres volontaires.
- Difficile, ils avaient besoin de temps avant de me faire confiance (idem avec les autres volontaires).

14. **Souhaiteriez-vous ajouter quelque chose sur le comportement des enfants auprès desquels vous avez travaillé (quelque chose qu'ils ont dit ou fait et qui a attiré votre attention). Merci de ne mentionner aucun prénom ou signe distinctif de l'enfant afin de préserver son anonymat. ***

15. **A la suite de ce volontariat, avez-vous la sensation d'avoir fait une différence ? ***

- Oui
- Non

16. **Selon votre propre analyse, quel a été l'impact de votre action sur le bien-être, les besoins et le développement des enfants ? ***

17. **Vous êtes-vous senti-e utile ? ***

- Oui
 Non

18. **Pensez-vous réitérer cette expérience de volontariat auprès d'enfants ? ***

- Oui
 Non

19. **Pensez-vous réitérer cette expérience de volontariat dans un autre domaine (construction, soins aux animaux, santé, préservation de l'environnement, etc.) ?***

- Oui, je pense réitérer dans un autre domaine.
 Non, je ne pense pas.

20. **Souhaitez-vous ajouter quelque chose ? ***

Passer à la section 5 (Merci pour votre participation !).

Je vous remercie vivement du temps accordé à ma recherche. Bonne journée !

Merci pour votre participation !

Annexe 7 : Guide d'entretien à destination des volontaires

Étudiante en Master Interdisciplinaire en Droits de l'Enfant à l'Université de Genève je réalise mon mémoire sur le respect des droits de l'enfant dans le domaine du volontourisme en orphelinat. Dans le cadre de ce travail, je cherche à comprendre les impacts du volontariat sur les enfants vivant en orphelinat notamment sur leur bien-être, leur développement ainsi que sur leurs besoins.

- Peux-tu me raconter ton expérience de volontariat en orphelinat ?
- As-tu de l'expérience avec les enfants ? Ou un diplôme en lien avec l'enfance ?
- Quels sont les professionnel-les et les autres volontaires rencontrés dans l'établissement et leur rôle ?
- Peux-tu me parler des enfants dont tu t'occupais ?
- Comment s'est passé le premier contact avec les enfants ?
- Est-ce que certains comportements t'ont surpris ?
 - Par exemple, est-ce que les enfants étaient « attentifs » aux besoins des volontaires ?
 - As-tu remarqué une forte demande affective ou au contraire, certains enfants étaient-ils très détachés ?
- Les changements de volontaires étaient-ils fréquents ?
- Comment ces changements étaient-ils vécus par les enfants ?
- Les enfants étaient-ils scolarisés dans l'orphelinat ou dans une école extérieure ?
- Lors de ton départ, comment ont réagi les enfants ? Et toi ?
- Pourquoi avoir décidé de faire du volontariat ? Quelles étaient tes motivations ?
- Est-ce que tu t'es senti-e utile ? As-tu eu le sentiment d'avoir fait une différence ?
- Que penses-tu de ton impact sur le long terme ?
- Souhaites-tu rajouter quelque chose ?

Annexe 8 : Guide d'entretien à destination des psychologues et une pédopsychiatre

Étudiante en Master Interdisciplinaire en Droits de l'Enfant à l'Université de Genève je réalise mon mémoire sur le respect des droits de l'enfant dans le domaine du volontourisme en orphelinat. Le volontourisme est un néologisme, combinant les mots « volontariat » et « tourisme », désignant un touriste menant des actions bénévoles à vocation charitable pendant son séjour dans un pays étranger. Le séjour du/de la volontaire est la plupart du temps de courte durée (entre 1 semaine et 2 mois). Dans le cadre de mon mémoire, je cherche à comprendre les impacts du volontourisme sur les enfants vivants en orphelinat notamment sur leur bien-être, leur développement ainsi que sur leurs besoins.

- Selon mon questionnaire distribué à de volontaires, la majorité des volontaires est restée 2 mois ou moins auprès des enfants. Quelles peuvent en être les conséquences selon vous ?
- Quelle est l'importance de la stabilité de la figure d'attachement dans la vie de l'enfant ?
- Selon mon questionnaire, certaines réponses concernent le comportement des enfants :
 - Un ou une volontaire évoque le fait que les enfants étaient demandeurs de câlins alors que la personne en question ne travaillait pas directement en contact avec eux. Selon vous, est-ce un comportement considéré comme « normal » pour un enfant ?
 - Un ou une volontaire évoque le fait que les enfants étaient particulièrement attentionnés et attentifs aux besoins des volontaires (enfants de 6 à 18 ans environ), que pensez-vous de ce comportement ?
 - Un ou une autre volontaire raconte qu'un enfant l'a considéré-e comme son parent car il était celui qui l'emmenait à l'école. Que pourriez-vous dire de cette situation ?
 - De manière générale, les volontaires évoquent une forte demande affective de la part des enfants. Quelle est votre opinion ?
- J'ai également constaté que la majorité des participant-es ont répondu avoir trouvé le contact facile avec les enfants. Comment l'expliquez-vous ?

Annexe 9 : Guide d'entretien à destination d'une directrice d'ONG

Étudiante en Master Interdisciplinaire en Droits de l'Enfant à l'Université de Genève je réalise mon mémoire sur le respect des droits de l'enfant dans le domaine du volontourisme en orphelinat. Dans le cadre de mon mémoire, je cherche à comprendre les impacts du volontourisme sur les enfants notamment sur leur bien-être, leur développement ainsi que sur leurs besoins. J'aimerais notamment aborder le lien entre le développement de l'attachement chez l'enfant et les nombreux changements de volontaires, les conséquences de potentiels troubles de l'attachement et l'impact d'une vie en institution.

- Concernant l'institutionnalisation, est-ce important d'y mettre fin ? Pourquoi ?
- Quelle définition donnez-vous au volontourisme en orphelinat ?
- J'ai distribué un questionnaire en ligne à destination de jeunes volontaires, selon ce dernier, la majorité d'entre eux est restée 2 mois ou moins auprès des enfants. Quelles peuvent en être les conséquences selon vous ?
- Selon ce même questionnaire, certaines réponses concernent le comportement des enfants :
 - Un ou une volontaire évoque le fait que les enfants étaient demandeurs de câlins alors que la personne en question ne travaillait pas directement en contact avec eux. Selon vous, est-ce un comportement considéré comme « normal » pour un enfant ?
 - Un ou une volontaire évoque le fait que les enfants étaient particulièrement attentionnés et attentifs aux besoins des volontaires (enfants de 6 à 18 ans environ), que pensez-vous de ce comportement ?
 - Un ou une autre volontaire raconte qu'un enfant l'a considéré-e comme son parent car il était celui qui l'emmenait à l'école. Que pourriez-vous dire de cette situation ?
 - De manière générale, les volontaires évoquent une forte demande affective de la part des enfants. Quelle est votre opinion ?
- Que pouvez-vous dire du droit d'être entendu de ces enfants ?
- Selon votre expérience, est-il possible de rentrer librement dans un orphelinat ?
- Que pouvez-vous dire de l'état de santé physique et mentale de ces enfants ?

Annexe 10: Guide d'entretien à destination de Liam (adulte ayant vécu en orphelinat)

As you know, I am studying Children's Rights at the University of Geneva and writing a thesis on the respect of children's rights in the context of voluntourism in orphanages. I am looking for the testimonies of children, now adults, who have grown up in orphanages, and would like to know if you would agree to share your story with me. I prepared a few questions in line with the subject of my thesis; feel free to add, correct, review. Please let me know if I should clarify some questions.

- Do you agree to share your story with me?
- What would be your definition of volunteerism in an orphanage?
- According to a study I conducted online, volunteers usually stayed with the children for 2 months or less. Did you experience this situation?
 - If so, do you recall how you felt about constant change?
- How important do you think the stability of the attachment pattern is in a child's life?
- According to my questionnaire, some answers regard children's behaviour:
 - In general, volunteers report a high emotional demand from children. Do you agree with this statement?
 - One volunteer mentioned that the children had cuddling requests while the person in question was not working directly with them: Have you ever experienced this situation?
 - One volunteer mentioned that the children were particularly attentive to the needs of the volunteers (children aged about 6 to 18): Have you noticed any such behaviour?
 - Another volunteer says that a child considered him as his parent because he was the one who took him to school. What could you say about this situation?
- The majority of volunteers found contact with children easy. If in agreement, how would you explain that?
- What can you say about the rights of the child to be heard?
- In your experience, is it accurate to say that anybody can enter an orphanage freely?
- Is there anything else you would like to add?

Annexe 11 : Questionnaire à destination de Sandra (adulte ayant vécu en orphelinat)

I am studying Children's Rights at the University of Geneva and writing a thesis on the respect of children's rights in the context of voluntourism in orphanages. I am looking for the testimonies of children, now adults, who have grown up in orphanages, and would like to know if you would agree to share your story with me. I prepared a few questions in line with the subject of my thesis; feel free to add, correct, review. Please let me know if I should clarify some questions.

- Do you agree to share your story with me?
- Did the orphanage have any volunteers working with them?
- If so, how long did they usually stay?
- How did you feel about that?
- Who was your attachment figure?
- According to a study I conducted online, volunteers usually stayed with the children for 2 months or less.
 - Did you experience this situation?
 - If so, do you recall how the volunteers were perceived by the children?
 - Was there a quick turnover of volunteers?
 - If so, do you recall how you felt about constant change?
- According to my questionnaire, some answers regard children's behavior:
 - In general, volunteers report a high emotional demand from children. Do you agree with this statement?
 - One volunteer mentioned that the children had cuddling requests while the person in question was not working directly with them.
 - Have you ever experienced this situation?
 - In your opinion, is this behavior considered as "normal" for a child?
 - One volunteer mentioned that the children were particularly attentive to the needs of the volunteers (children aged about 6 to 18).
 - Have you noticed such behavior?
 - If so, what is your explanation to this situation?
 - Another volunteer says that a child considered him as his parent because he was the one who took him to school.
 - Did you experience this situation?
 - What could you say about this situation?

- The majority of volunteers found contact with children easy. If in agreement, how would you explain that?
- How important do you think the stability of the attachment pattern is in a child's life?
- What can you say about the rights of the child to be heard?
- In your experience, is it accurate to say that anybody can enter an orphanage freely?
- What would be your definition of volunteerism in an orphanage?
- Is there anything else you would like to add?

Thank you so much for your time.